

**Rapport à Monsieur le ministre de la Culture**

**Mission de réflexion et de proposition  
sur les maisons d'écrivains**

---

**Octobre 1996**

---

## Sommaire

Lettre de mission .....	3
I. État de la question .....	4
1. Les études précédentes .....	4
2. La situation actuelle .....	8
II. Les difficultés des maisons d'écrivains .....	15
1. Le manque d'interlocuteurs identifiés .....	15
2. Le manque d'outils d'identification .....	16
3. Le vide budgétaire .....	17
4. La faible professionnalisation .....	18
5. Le manque de visibilité .....	19
III. Des objets indistincts .....	21
1. La diversité des statuts .....	21
2. Un pouvoir avant tout symbolique .....	24
3. Les critères mal définis .....	25
IV. Les remèdes .....	28
1. La création d'une instance nationale .....	28
2. La définition des procédures et des critères d'aide .....	33
3. La clarification des responsabilités régionales .....	38
4. Le soutien à une association spécifique .....	41
5. Les programmes à encourager .....	43
Liste récapitulative des recommandations .....	48
Pièces annexes .....	50



## I. État de la question

### 1. Les études précédentes

La question des maisons d'écrivains n'est pas nouvelle. Déjà, le 25 octobre 1989, une "Étude sur les maisons d'écrivains, d'artistes et d'hommes célèbres" avait été commandée par le ministre de la Culture à Laurence Renouf et Maurice Culot, qui la lui remirent en avril 1990<sup>1</sup>. Ces deux auteurs y font l'analyse détaillée des maux dont souffrent ces institutions. L'excellence de leur diagnostic, pour l'essentiel toujours exact six ans après, nous évitera d'y revenir trop longuement. Ces maux sont bien connus : la journée qui leur a été récemment consacrée par la section de Paris de l'Association des bibliothécaires français<sup>2</sup>, le colloque organisé à Bourges au moment même de la rédaction du présent rapport<sup>3</sup>, en font aussi l'inventaire. Les remèdes en revanche, se font attendre. Ceux qui ont été jusqu'ici proposés semblent incomplets ou inadaptés, impuissants, en tous cas, à les soulager.

Le meilleur spécialiste des maisons d'écrivains, M. Georges Poisson, qui leur a consacré une partie de sa vie et un remarquable "Guide" qui en est à sa cinquième édition<sup>4</sup>, souhaite, à juste titre, qu'on les valorise notamment par

---

<sup>1</sup> Rapport à Monsieur le Ministre de la Culture. ...tude sur les maisons d'Écrivains, d'artistes et d'hommes célèbres. Inventaire et propositions, Paris, avril 1990, 88 p. dactyl. Ce rapport n'a pas été publié.

<sup>2</sup> Bibliothèques et musées littéraires : lieux de mémoires, d'études et de recherche. Bibliothèque nationale de France, 13 avril 1996. Voir le compte-rendu sous le titre "Musées et bibliothèques littéraires : du sanctuaire au centre culturel ?" dans "Bulletin des bibliothèques de France", n° 4, 1996, pp. 80-81.

<sup>3</sup> Premières rencontres des maisons d'écrivains, organisées à l'initiative du Centre départemental de documentation pédagogique du Cher, du réseau des bibliothèques de la ville de Bourges et des archives départementales du Cher, en partenariat avec la Bibliothèque départementale du Cher et le réseau des bibliothèques municipales de lecture publique, l'association des amis de Jacques Rivière et d'Alain Fournier, Bourges, 18-19 octobre 1996.

<sup>4</sup> Guide des maisons d'hommes célèbres, Paris, Guides Horay, 5e édition, 1995.

un "label"<sup>5</sup>. L'idée est excellente et nous la reprendrons à notre compte, mais nous en verrons aussi la délicate application, due - M. Poisson le souligne lui-même - au fait que ces institutions sont si diverses qu'elles ne peuvent en aucun cas former une catégorie juridique nouvelle, comparable à celle de "monument historique", de "musée contrôlé" ou de "bibliothèque classée".

Quant à Laurence Renouf et Maurice Culot, ils concluent leur longue et précieuse analyse par la proposition de créer une association à qui serait dévolue, avec l'aide de l'État et la participation de tous les partenaires concernés, la charge de mettre en valeur l'ensemble des maisons d'hommes célèbres<sup>6</sup>. Outre qu'elle heurte l'orthodoxie administrative, dans la mesure où elle fait largement appel aux moyens des administrations et se substitue finalement à elles, cette solution, pour intéressante qu'elle soit, ne saurait être une panacée. Elle aussi mérite d'être reprise, et nous le ferons résolument, mais dans des limites qui doivent être précisées.

L'une et l'autre de ces études décrivent les conséquences de la principale difficulté à laquelle se heurte toute solution institutionnelle : il est impossible de circonscrire les "maisons d'écrivains" dans une catégorie uniforme. Elles se fondent dans différents ensembles d'où il est difficile de les extraire.

On ne peut isoler les "maisons d'écrivains" de l'ensemble plus vaste des "maisons d'hommes célèbres" dont elles constituent la grande majorité. Georges Poisson en fait, dans la préface de son guide, une intéressante typologie : maisons de musiciens, de savants, d'hommes politiques voire de

---

<sup>5</sup> Georges Poisson, Les maisons d'écrivains et leurs problèmes, dans "Revue d'histoire littéraire de la France", janvier-février 1995, n°1, pp. 54-58. (Le numéro entier est consacré aux maisons d'écrivains.)

<sup>6</sup> Après avoir examiné, pour plutôt les déconseiller, une "option centralisatrice" qui "...manque de proximité avec le terrain. En outre elle risque d'enfermer les maisons ou bien dans un cadre trop normatif ou bien dans une sous-catégorie, deux situations peu propices à leur développement" (p. 84), et une "option décentralisatrice" dont les inconvénients "recouvrent ceux que la décentralisation a déjà mis en évidence : les problèmes surgissent avec la pression des élus locaux dès que le consensus n'est pas réuni autour d'un projet ou que la DRAC déconseille telle ou telle initiative. La mise en place de ce système est assez complexe et risque de déboucher sur une action assez peu homogène et d'empêcher la diffusion nationale favorable à la reconnaissance et l'émulation de ces maisons" (p. 87), cette étude recommande plutôt une "option fédératrice" qui ".. semble la plus appropriée et la plus motivante. Elle nécessite la création d'une association-relais, regroupant plusieurs institutions, fondations, associations, élus locaux, responsables, personnalités etc. ... La formule associative est suffisamment souple pour combiner à la fois une rapidité d'action, un suivi interdirectionnel et une présence sur le terrain, propres à assurer un rôle d'"incitant" efficace." (pp. 87-88.)

saints ou de héros, sans compter les ateliers d'artistes qu'on peut plus facilement assimiler à des musées des beaux-arts. Mais comment distinguer dans Fabre ou Buffon, l'écrivain du savant ? Lamartine est devenu plus populaire comme poète que comme homme politique, et Clémenceau, plus célèbre comme homme politique que comme critique d'art, mais diviser leur carrière selon une nomenclature administrative serait incompréhensible.

Cette question est moins abstraite qu'on ne le croit. La logique d'une approche globale des "maisons d'hommes célèbres" qui était imposée au rapport de Laurence Renouf et Maurice Culot a exclu la Direction du livre des directions ministérielles auxquelles une "option centralisatrice" pourrait être rattachée. A l'inverse, si l'on retenait l'hypothèse d'une responsabilité particulière confiée à la Direction du livre sur les maisons d'écrivains, comme cela pourrait sembler logique, qu'en serait-il des maisons de musiciens, de savants, etc. ? Nous y reviendrons.

Les maisons d'écrivains peuvent être - nous devrions dire "peuvent être aussi" - des monuments historiques, des musées contrôlés, des départements de bibliothèques, l'un et l'autre à la fois ou rien de tout cela. Mais ce que nous a enseigné notre brève enquête, c'est qu'entre l'une et l'autre de ces catégories fondées sur des textes, il n'y a pas de solution de continuité : on trouve toutes les formules et toutes les combinaisons. La "maison d'écrivain", à la fois lieu de mémoire et document d'histoire, s'achève parfois par une simple plaque apposée sur un mur neuf et plonge ses racines dans les rayonnages des archives et des bibliothèques.

Le cas du souvenir de Pascal, à Clermont-Ferrand, illustre ces glissements. Sa maison natale, près de la cathédrale, fut démolie par la municipalité, malgré quelques protestations d'érudits, en 1906. Une plaque, seule, le rappelle. Le château de Bienassis, où vécut sa soeur, était la propriété de Michelin, qui n'en a gardé que la porte d'entrée, remontée dans un jardin public. La ville n'a pu racheter que l'appartement où vivait sa nièce, que Pascal venait visiter. Quelle est la valeur "patrimoniale" de ces vestiges ? Cependant, la Bibliothèque municipale et un Centre universitaire veillent sur l'important fonds Pascal, qui représente, malgré tout, l'essentiel de son héritage, bien qu'il n'y ait pas encore de Musée Pascal à Clermont-Ferrand.

Parfois, seul le site est authentique, comme aux Charmettes, ce qui n'empêche pas l'ensemble de constituer une évocation irremplaçable de la vie

et de l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau, ou à La Devinière, qui reste le centre du champ de bataille de la Guerre Picrocholine. La "maison d'écrivain" passe insensiblement du site au monument, du monument aux collections mobilières, des collections aux fonds d'archives et à la bibliothèque.

Les cas les plus contraires se côtoient : le pavillon de Croisset n'est qu'un souvenir modeste pour évoquer Flaubert, dont la bibliothèque est cependant bien conservée à la mairie de Canteleu, sous la garde du conservateur de la bibliothèque municipale de Rouen, tandis que les souvenirs de la famille Hugo à Villequier sont sous la responsabilité du conservateur du Musée des Antiquités de Rouen. Selon que l'on considère le patrimoine écrit comme objet de musée ou objet de bibliothèque, les doctrines varient. A Cluny, les manuscrits ont été retirés de la bibliothèque pour être déposés au musée. Les manuscrits du Mont-Saint-Michel sont partagés entre la bibliothèque municipale d'Avranches et son musée.

Certaines maisons d'écrivains sont véritablement des musées, comme la maison de Pierre Loti ou celle de Balzac, mais ils sont le plus souvent adossés à des bibliothèques, qui prennent parfois une ampleur considérable, comme à la Maison de Balzac ou à celle de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency. Parfois même, ils sont des services de bibliothèques municipales, comme le Musée Jules Verne à Nantes ou le Musée Stendhal à Grenoble. Enfin, certains fonds bien identifiés dans des bibliothèques méritent d'être considérés comme des musées littéraires, comme le fonds Paul Eluard à Saint-Denis ou le fonds Rimbaud à Charleville-Mézières, le fonds Pollès à Rennes ou l'Espace Roger Vercelet à la bibliothèque municipale de Dinan. Comment isoler les maisons d'écrivains des collections incluses dans les bibliothèques elles-mêmes, par exemple à Vichy où le souvenir de Valéry Larbaud est évoqué par sa bibliothèque et son bureau, conservés dans leur état original et réinstallés dans les murs de la bibliothèque municipale qui porte son nom ? On peut opposer cette situation à celle des chambres à coucher de Marcel Proust, d'Anna de Noailles et de Paul Léautaud réinstallées, dans un parti exclusivement muséographique d'où toute évocation littéraire est absente, au Musée Carnavalet.

Il est impossible, sans arbitraire, de faire une distinction juridique entre une maison d'écrivain réduite à des murs ou un décor sans collections et une autre, qui serait constituée par des collections sans leur environnement mobilier ou immobilier. Il est impossible, par ailleurs, d'ignorer les statuts

juridiques actuels soit de musée, soit de bibliothèque ou d'archives, soit de monument historique, lorsqu'ils existent déjà. C'est dans ce contexte déstructuré qu'il faut envisager la gestion, la mise en réseau et la valorisation des maisons d'écrivains, tel est le constat des études existantes qui ont tenté de dépasser cette hétérogénéité, par exemple par le recours à une association, ou par l'attribution d'un label.

## **2. La situation actuelle**

Les analyses pertinentes déjà existantes, et ces intéressantes propositions méritent de ne pas rester lettre morte. Or, l'évolution de la situation des maisons d'écrivains permet aujourd'hui de nourrir de nouveaux espoirs et justifie - et même réclame - qu'elles soient remises à l'ordre du jour comme l'a fait le "Plan d'action pour le livre et la lecture" exposé en Conseil des ministres le 18 octobre 1995 qui prévoit la "constitution d'un réseau national des maisons d'écrivains et musées littéraires".

Cette évolution se caractérise par une série de phénomènes positifs :

- un intérêt croissant du public,
- une demande accrue des collectivités territoriales,
- une pression internationale et, particulièrement, européenne,
- le développement du tourisme culturel,
- une préoccupation insistante des milieux professionnels, notamment des bibliothécaires.

### L'intérêt du public

L'intérêt du public se mesure quantitativement, par le nombre de visites de sites mis en valeur comme Nohant, bien placé au palmarès des monuments historiques, ou récemment ouverts, comme la Vallée-aux-Loups<sup>7</sup>, par le succès des "Journées du patrimoine" consacrées cette année en partie au "patrimoine littéraire"<sup>8</sup>, par l'émotion dont la grande presse se fait l'écho devant l'abandon de certains sites ou les menaces qui pèsent sur d'autres. Le

---

<sup>7</sup> Les plus fréquentées annoncent environ 50 000 visiteurs annuels : La Vallée-aux-Loups (40 000), la maison de Rostand ‡ Cambo (80 000), Le Moulin de Daudet reçoit plus de 100 000 visiteurs chaque année.

<sup>8</sup> "Patrimoine et littérature" était l'un des deux thèmes des "Journées du patrimoine" des 14 et 15 septembre 1996.

nombre de guides destinés au grand public et le projet des éditions Hachette de republier en 1997 le "Guide littéraire de la France" depuis longtemps épuisé dans la collection des "Guides bleus", sont des signes que cet intérêt spontané se traduit peu à peu en termes de marché touristique<sup>9</sup>.

Naguère, les maisons d'écrivains n'évoquaient que des institutions pauvres, à l'exception de quelques unes, depuis longtemps célèbres comme Nohant, Arnaga, celles de Balzac ou de Victor Hugo. Les réalisations récemment ouvertes, comme La Vallée-aux-Loups à Chatenay-Malabry, le "Monte Cristo" d'Alexandre Dumas à Port-Marly, la maison de Mallarmé à Vulaines-sur-Seine, le "Mont Louis" de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency, Malagar, de François Mauriac, les succès de la maison de Pierre Loti à Rochefort ou du musée Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye, sont en train de changer leur image. Nul doute que leur réussite va faire des émules et faire apparaître d'autres sites.

#### La demande des collectivités

Il est donc naturel que les collectivités locales s'y intéressent et parfois même se passionnent, tant pour des raisons de développement touristique que de valorisation intellectuelle et d'identification symbolique d'un pays à ses grands hommes. On voit donc se multiplier les projets. Dans la plupart des régions que nous avons pu interroger, le nombre des projets est presque aussi important que celui des sites existants, faisant passer, s'ils se réalisaient, la liste des maisons d'écrivains de moins d'une centaine à plus de cent cinquante. Les élus, les premiers, sont saisis et, convaincus ou non, doivent répondre à leurs administrés, aux héritiers, aux associations locales, à la presse. Les Directions régionales des affaires culturelles, saisies à leur tour, doivent prendre position. Le ministère, alerté sur les cas les plus notoires, doit aussi se prononcer. A tous les étages de cette cascade, les interlocuteurs sont mal identifiés, les doctrines hésitantes, les responsabilités mal définies, les critères d'intervention imprécis.

---

<sup>9</sup> D'autres collections semblent montrer l'intérêt du public pour ce genre de guide, par exemple les "Promenades littéraires dans le Centre de la France" de Denise Brahimi, Georges Fall éditeur, 1989, les "Itinéraires littéraires en Rhône-Alpes", par Franck Schmitt, Fabien Rivier et Alain Darnaud, Lyon, éd. EMCC, 1996, le "Guide des maisons d'écrivains en région parisienne" de Dominique Camus, éditions de La Manufacture, 1995, ou les guides littéraires des éditions Hermé, concernant les "Passages de Paris", les "Monuments de Paris", "New York", "Venise" et "Berlin".

Les demandes sont variées et doivent être appréciées. L'État peut ne pas avoir la même attitude dans les questions des maisons de Zola, de Voltaire ou de Paul Claudel, que vis-à-vis des maisons Bernard Dimey à Nogent-en-Bassigny, d'Émile Richebourg à Meuvy ou de Max Felipe de la Vouet à Salon-de-Provence. Les noms abondent : Cerilly célèbre Charles-Louis Philippe, Saint-Julien en Chepteuil honore Jules Romain et Casimir Delavigne est fêté à Pressigny-l'Orgueilleux. Les candidats se multiplient : Joseph Peyré, Jacques Ellul, Élysée Reclus et bien d'autres. Ont-ils droit à la simple plaque commémorative ou au musée auquel la municipalité aspire ? Il y a aussi les cas difficiles qui méritent une étude : que reste-t-il de Voltaire à Ferney ? Maupassant est contesté au château de Miromesnil près de Dieppe pendant que sa demeure reste abîmée à Fécamp.

### La pression internationale

Pendant ce temps, les milieux culturels à l'étranger nous interpellent : sociétés d'écrivains, conservateurs, historiens de la littérature, élus et fonctionnaires chargés de la culture s'étonnent de ne pas voir dans un pays dont l'histoire littéraire est l'une des plus riches du monde, une instance capable de fournir des informations globales sinon sur la gestion des maisons d'écrivains du moins sur leur existence, leurs ressources, leurs réalisations et leurs projets, comparable à celle dont beaucoup d'entre eux disposent.<sup>10</sup> L'absence de la France dans ce domaine leur semble inexplicable. Le Centre national du livre fait état de son embarras pour répondre vite et de façon complète aux demandes de ses invités étrangers, notamment à l'occasion des "Belles étrangères", concernant l'organisation de visites ou de circuits littéraires.

Il est paradoxal que parmi les 27 membres du Comité des musées littéraires et des maisons d'écrivains de l'ICOM ne figure qu'un seul adhérent français. La multiplication des échanges avec les pays de l'Est, encouragés par le Conseil de l'Europe, rend plus visible encore le décalage français. Les maisons d'écrivains sont souvent à l'étranger des lieux populaires et respectés que leurs visiteurs s'attendent à retrouver en France. Cette section de l'ICOM

---

<sup>10</sup> L'Allemagne, le Royaume-Uni, les pays scandinaves paraissent, globalement, porter plus d'intérêt à ce type de patrimoine. Il ne nous a pas été possible dans le cadre de ce rapport d'entrer en contact ni même de dénombrer les institutions similaires dans les pays voisins mais il est clair qu'il n'existe rien en France de comparable, par exemple, au Goethe - Schiller-nationalmuseum ou au Musée national de littérature de Russie. L'exemple le plus frappant vient des pays de l'Est où les maisons d'écrivains, très nombreuses (une trentaine dans Moscou) font l'objet de presque autant de soins que les musées des beaux-arts.

est dominée par les représentations des pays de l'Est, plus intéressées mais dotées de faibles ressources. On pourrait souhaiter que la France y apporte un sang neuf, à l'occasion par exemple, d'un de leurs prochains Congrès annuels qui pourrait être organisé avec le soutien du ministère de la Culture, à Paris<sup>11</sup>, et qui serait l'occasion de montrer à ces professionnels spécialisés les belles réalisations récentes, au moins de l'Ile-de-France.

Dans une perspective plus large, le Conseil de l'Europe souhaite lancer un programme "d'Itinéraires du livre" à travers les différents pays européens. Des circuits thématiques pourraient relier les sites fréquentés par certains écrivains européens (Jean-Jacques Rousseau, Goethe...), ou fédérer les maisons d'écrivains au niveau européen.

### Le développement du tourisme culturel

La demande croissante du tourisme culturel dans les maisons d'écrivains est sans doute pour beaucoup le fait de visiteurs étrangers : allemands, japonais, américains, scandinaves, qui idéalisent la situation française des musées littéraires à la hauteur de la réputation de la littérature qu'ils connaissent et s'en retournent souvent désappointés.

Aucune enquête d'envergure ne vient mesurer leur attente. Les quelques échos que nous en avons reposit sur des enquêtes bien menées mais de façon partielle pour des écoles de tourisme, par des étudiants<sup>12</sup>. On cherche à y détecter les grandes catégories de visiteurs et à distinguer les chercheurs des curieux et les "pèlerins" des "fidèles". La commande d'une véritable enquête de fréquentation, à l'image de celles dont nous disposons depuis longtemps pour les autres types de musées est sans doute l'un des préalables les plus urgents à la mise en oeuvre d'une politique générale. Cette enquête mesurerait aussi les attentes des visiteurs et nous renseignerait sur l'impact des visites de maisons d'écrivains sur la lecture de leurs oeuvres.

---

<sup>11</sup> L' "International Committee of Literary Museums" (ICLM) s'est réuni en 1996 † Prague sur le thème des "publications" et se réunira en 1997 † St-Petersbourg sur le thème "Musées de littérature et littérature contemporaine". La dernière assemblée générale tenue à Paris remonte à 1983, à la Maison de Balzac, dont le conservateur est membre du bureau de ce Comité et le seul adhérent français.

<sup>12</sup> Jörg Hartwig, *Tourisme littéraire en France, créneau pour un voyageur? Mémoire de maîtrise tourisme, IREST, Paris I, 1994*. Voir l'article du même auteur : Les Maisons d'écrivains, dans "Espaces, revue technique du tourisme et des loisirs", n° 132, février-mars 1995, pp. 24-27.

Dans certaines régions, des études locales approfondies ont été menées pour détecter les sites littéraires susceptibles de valorisation. C'est le cas par exemple dans le Centre et en Rhône-Alpes. Ces enquêtes sont le préalable d'une politique raisonnée au niveau régional, capable d'orienter des projets à long terme et de dégager les priorités. Elles constituent dès à présent des bases précieuses qui ont leur propre valeur scientifique. De l'une de ces enquêtes est née la publication d'un ouvrage commun à la DRAC de Rhône-Alpes et à la Ville de Genève<sup>13</sup>. Dans ces enquêtes, on peut recenser les lieux, on peut recenser les noms et on peut recenser les fonds littéraires. Une méthodologie doit donc être élaborée au niveau national pour que les résultats n'en soient pas trop disparates.

Des enquêtes de ce type pourraient être encouragées dans toutes les régions, soit à l'initiative des DRAC, soit à celle des collectivités intéressées en collaboration avec des universités ou des sociétés savantes. Un soutien à leur édition est recommandable, de même qu'il est possible au Centre national du livre et aux DRAC d'encourager les éditeurs, commerciaux ou institutionnels, qui souhaiteraient publier le résultat de recherches dans ce domaine<sup>14</sup>.

A côté de ces études générales sur les sites littéraires régionaux, des études de cas sont de plus en plus fréquemment demandées à des consultants concernant les possibilités de développement d'activités touristiques, culturelles et scientifiques à partir de certains lieux-phares, comme le château de Grignan<sup>15</sup>, lié au souvenir de Mme de Sévigné ou le château d'Ars, près de Nohant, où se prépare un Centre international d'études du romantisme. Le "produit touristique" qu'est "la route" ou "l'itinéraire" culturel interpelle aussi les maisons d'écrivains. Non que beaucoup de touristes s'astreignent à les suivre, mais un chapelet de sites remarquables attire plus facilement

---

<sup>13</sup> Le Voyage singulier. Regards d'écrivains sur le patrimoine. Genève, Rhône-Alpes, Carouges-Genève, éditions ZOE/ Vénissieux, éditions Paroles d'Aube, Genève, 1996. Cet ouvrage présente l'originalité de mêler textes anciens et textes commandés pour la circonstance à des auteurs contemporains.

<sup>14</sup> On peut regretter la disparition de la belle collection "Maison d'écrivain" chez Christian Pirot, publiée avec le concours du Conseil régional du Centre où des auteurs contemporains étaient invités à écrire sur les lieux de mémoire de Balzac à Saché, de Ronsard à La Possonnière ou d'Alain Fournier à Epineuil-le-Fleuriel.

<sup>15</sup> Projet de musée littéraire au Château de Grignan, 1er rapport d'études, août 1992. Mission de réflexion et de propositions confiée à Lydie Valero par le Conseil général de la Drôme. La société ABCD s'était vu confier en 1989 une étude sur la création d'un Centre européen du romantisme à Nohant, qui figure en annexe du Rapport de Laurence Renouf et Maurice Culot.

l'attention. L'un profite à l'autre et multiplie ses chances d'être visité. L'avantage de ces circuits est non seulement de rentabiliser une promotion collective, mais aussi d'obliger les responsables, élus ou conservateurs, à collaborer. La Région Centre, l'Ile-de-France ("Route des écrivains d'Ile-de-France et de Haute Normandie") voient ainsi naître des circuits littéraires bien fournis en sites attractifs. L'association touristique de la Haute Meuse et de la Haute Marne promeut un "circuit littéraire de Bassigny" qui honore, entre autres, les Goncourt, Louise Michel, Camille Flammarion, Marcel Arland et l'éditeur Albin Michel. On peut parcourir une route Stendhal autour de Grenoble, une route Lamartine autour de Mâcon<sup>16</sup>. Dans le même esprit on voit des éditeurs ou des organismes de tourisme proposer, guide en main, de refaire le voyage d'un écrivain célèbre : Young dans la France révolutionnaire ou Stevenson dans les Cévennes, à dos d'âne.

#### Le souci des professionnels

Les études techniques se multiplient elles aussi, non seulement dans le secteur du tourisme, mais aussi dans les études littéraires ou muséographiques. Plusieurs travaux<sup>17</sup> montrent l'intérêt des universitaires pour un phénomène qui les touche de près. Les conservateurs manifestent aussi leur souci de le contrôler : le colloque de l'Association des bibliothécaires français en fut la preuve, comme l'existence au sein de cette association d'un groupe spontané de bibliothécaires préoccupés de ces questions<sup>18</sup>. Au niveau international, l'IFLA et l'ICOM ont conjointement entrepris un "Guide international des archives sur l'art et la littérature dans les musées, les bibliothèques et les archives"<sup>19</sup>.

On note ainsi un regain d'intérêt pour l'exercice exemplaire que représentent les maisons d'écrivains pour le muséographe, et où l'ensemble des questions théoriques de la muséographie semblent s'être donné rendez-vous :

---

<sup>16</sup> Monique Rogé, Itinéraires du patrimoine écrit en région Bretagne, rapport de stage, DRAC de Bretagne.

<sup>17</sup> Christine Amouroux, Musées souvenirs - musées reliques. La muséographie des musées d'écrivains, mémoire d'...cole du Louvre, sous la direction de M. Mohen, 1993-1994, 51 p. dactyl. Un DEA est en cours par Béatrice Darnal sur un sujet comparable à l'Université de Saint-Etienne sous la direction de Jean Davallon.

<sup>18</sup> Ce groupe informel est animé par M. Tranchida, conservateur † la Maison de Balzac à Paris.

<sup>19</sup> International Guide to Literature and Art Archives in Museums, Libraries and Archives voir : IFLA, Section of Art Libraries, Newsletter n° 29, 1991. Des bibliothécaires de la Bibliothèque centrale des musées nationaux à Paris assurent le contact français de cette ambitieuse entreprise.

- le problème de la reconstitution dans un musée historique,
- la spécificité des objets sur papier, fragiles et peu spectaculaires,
- l'opposition entre la partie proprement muséale et la partie documentaire,
- la mise en scène du texte littéraire,
- le recours aux dispositifs sonores,
- l'obligation de la visite guidée, qui, pour certains s'impose dans de tels musées, où la voix doit être présente,
- la représentation de l'écrivain par lui-même, qui fut souvent, comme Zola à Médan ou Hugo à Hauteville House, son premier muséographe.

Le principal souci des professionnels consiste à ne pas réduire les maisons d'écrivains à de simples lieux de célébration voire de culte. L'approche fétichiste ne peut être niée : n'est-elle pas présente dans tout musée et dans tout monument historique, dans la notion même de souvenir et de patrimoine ? Il s'agit de la mieux connaître, c'est le travail des anthropologues, et de la mettre à profit pour offrir aux visiteurs un véritable enrichissement intellectuel, à la fois un retour sur eux-mêmes et une ouverture aux autres. Si l'on veut que les maisons d'écrivains gardent toute leur valeur, il faut certes en faire des lieux d'enseignement, de réflexion et de création, mais on ne peut faire table rase de ce qui nous y attire d'une manière presque magnétique : le bouquet de fleurs qu'affectionnait Tchekhov, et qui ne fane jamais, la tasse de thé toujours fumante, pieusement remplie par des gardiens fidèles, sur le bureau où Dostoïevski est mort, la plume à la main, comme aussi, en France, l'horloge de La Vallée-aux-Loups qui marque toujours des heures d'outre-tombe, ou la table mise dans le salon de Nohant où chaque visiteur peut se croire, un instant, invité à prendre place entre Flaubert et Chopin.

## **II. Les difficultés des maisons d'écrivains**

### **1. Le manque d'interlocuteurs identifiés**

Personne aujourd'hui ne possède une vue d'ensemble ni une information actualisée sur l'ensemble des études, projets, initiatives, centres d'intérêt qui se manifestent autour des maisons d'écrivains. Le besoin d'un "centre de ressources" est évident, pour comparer les expériences, évaluer les démarches ou tout simplement se procurer les adresses. La demande d'une instance nationale de conseil et d'information est unanime, que ce soit dans les régions ou les administrations centrales.

Le rapport de Laurence Renouf et Maurice Culot établissait un constat juste.

Il est possible d'agir à trois niveaux différents :

- le niveau centralisé du ministère,
- le niveau déconcentré des DRAC,
- le niveau décentralisé des collectivités.

Mais plutôt que de présenter cette situation comme trois voies concurrentes entre lesquelles il faut choisir, nous pensons que, loin d'être exclusives, elles sont complémentaires et qu'il est indispensable d'agir à chacun de ces niveaux simultanément, dans le respect de leurs missions propres.

Les demandes sont d'ordre divers. Le "centre de ressources" national et ses antennes régionales doivent pouvoir répondre aux demandes administratives, techniques, pédagogiques, scientifiques et touristiques. Il sera facile de réunir une documentation administrative qui existe déjà dans les différents secteurs des musées, des archives, des monuments historiques et des bibliothèques. De même que cette documentation doit être présente dans les bureaux des différentes Directions concernées, et visible, par exemple, dans la future "médiathèque du patrimoine" du Palais de Chaillot, elle doit aussi être accessible dans les Centres d'information des DRAC ou, au moins, dans leurs "Centres d'information du patrimoine".

### **2. Le manque d'outils d'identification**

Ce qui manque avant tout, c'est une liste - il est un peu tôt pour parler de "banque de données" - des institutions existantes, tenue à jour et complétée par une information actualisée sur les études et les projets en cours. Cette liste doit être nationale et alimentée par les DRAC, ou par tout autre canal. Il n'est pas simple de la constituer pour deux raisons principales :

- les maisons d'écrivains, nous l'avons vu, n'ont pas de frontières nettes avec les "lieux de mémoire" d'une part et avec les fonds littéraires d'archives et des bibliothèques d'autre part,
- les projets sont nombreux, souvent mal définis, longtemps indécis, parfois simplement "virtuels."

Pour ces deux raisons une liste particulière doit être établie, qui prendrait en compte les maisons d'écrivains dans leur plus vaste acception, allant des sites, monuments et musées jusqu'aux données fournies par les enquêtes de repérage dont nous avons parlé et les collections particulières d'écrivains identifiées dans les fonds d'archives et de bibliothèques. Cette liste peut être compilée à partir des outils partiels qui existent déjà et qui sont :

- la liste des musées contrôlés consacrés à des écrivains ou comportant des fonds littéraires,
- la liste des monuments et des objets d'arts classés ou inscrits à l'Inventaire intéressant l'histoire littéraire,
- la liste des fonds littéraires des bibliothèques, constituée, de manière empirique, par le service du patrimoine de la Direction du livre (une centaine de fiches manuelles),
- la liste établie par le groupe informel de l'ABF (environ 150 adresses),
- la carte publiée en 1992 par la Direction des musées de France,
- les guides existants,
- les bases de données de l'Inventaire général.

L'établissement de cette liste ne va donc pas de soi et mérite à elle seule une étude préparatoire et un travail spécifique qui peut être conduit rapidement.

Cette recension nationale sera immédiatement valorisée en donnant lieu à une cartographie, nationale et régionale, qui devra être elle aussi bien étudiée de manière à ne faire ressortir que les lieux déjà ouverts au public et distinguant, comme essayait de le faire la carte de 1992, les principaux cas de figure :

- musées, sites ou monuments,
- fonds d'archives ou de bibliothèques,

- entièrement ou partiellement consacrés à un écrivain.

### **3. Le vide budgétaire**

Les aides de l'État pour le financement des institutions culturelles sont organisées par catégories d'établissement : monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire, musées contrôlés, avec notamment l'accès aux Fonds régionaux d'acquisition des musées (FRAM), bibliothèques, avec le "concours particulier" pour les dépenses d'investissement et les Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRAB), là où ils existent (dans 8 régions seulement<sup>20</sup>). Les difficultés des maisons d'écrivains commencent dès qu'elles veulent prétendre à des aides qui ne correspondent pas à la catégorie dans laquelle elles sont classées, ce qui, compte tenu de leur nature hybride, est chose courante, ou, pire encore, lorsqu'elles n'appartiennent à aucune de ces catégories. C'est notamment le cas lorsque des "maisons-musées" veulent acquérir des manuscrits ou des livres, ou lorsque des "maisons-bibliothèques" veulent obtenir des subventions d'investissement.

Toute politique volontariste de l'État pour aider les maisons d'écrivains à se développer ne passe donc pas par la création d'une nouvelle ligne budgétaire mais par le renforcement budgétaire des différentes lignes auxquelles elles peuvent prétendre, notamment :

- des crédits d'investissement consacrés aux monuments historiques et aux musées,
- éventuellement de ceux consacrés aux bibliothèques par le "concours particulier" dans la mesure où ces maisons peuvent être assimilées à des bibliothèques spécialisées, ou des annexes spécialisées de bibliothèques municipales,
- le développement des FRAM et des FRAB,
- les crédits alloués par le Centre national du livre.

Indépendamment des ces budgets traditionnels, il est permis de croire que les maisons d'écrivains, lieux souvent emblématiques et prestigieux, sont bien placées pour attirer les actions de mécénat. Elles devraient être au premier rang des préoccupations de la Fondation du patrimoine. L'exemple de la

---

<sup>20</sup> Aquitaine, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine, Rhône-Alpes. Le FRAB de Bourgogne est en sommeil. Des projets existent pour l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais.

Maison de Zola à Médan, qu'un mécène se propose aujourd'hui d'acquérir de son propriétaire actuel, l'Assistance publique, et de transformer en fondation, laisse bien augurer du développement du mécénat dans ce domaine, du moins pour des auteurs qui symbolisent des valeurs universelles ou régionales.

#### **4. La faible professionnalisation**

La même équivoque règle le statut de leurs personnels, tantôt issus des corps du patrimoine, tantôt de celui des bibliothèques, mais le plus souvent, bénévoles, ou sans qualification dans le domaine de la conservation. Cette situation ne s'améliorera qu'au rythme de l'intégration des maisons d'écrivains dans les catégories répertoriées des musées ou des bibliothèques. L'ouverture de postes de conservateurs départementaux ou régionaux chargés de plusieurs petits établissements est bien adaptée à la formule des "circuits littéraires" et aux régions riches en maisons d'écrivains.

Combinée au fait qu'il n'existe aucune association professionnelle qui leur soit propre - donc aucune information qui leur soit spécifiquement destinée et aucune formation continue - la faible professionnalisation des maisons d'écrivains en fait, comme le soulignait déjà un précédent rapport "le royaume de l'amateurisme". Quels que soient les efforts, souvent remarquables, déployés par les associations qui en sont souvent les gestionnaires, celles-ci n'ont, la plupart du temps, ni les moyens ni parfois les compétences nécessaires aux qualifications difficiles et diverses que réclament ces institutions si particulières.

Même les conservateurs les mieux formés ne sont pas sans lacunes au regard de leurs exigences. La formation à l'histoire de la littérature, par exemple, ne fait pas normalement partie des cursus des conservateurs ni du patrimoine ni des bibliothèques. Certains conservateurs ont, malgré leur compétence irréprochable, du mal à s'affirmer dans une spécialité qui n'est pas la leur. Or, pour bien tenir leur rang et valoriser l'établissement dont ils ont la charge, les conservateurs des maisons d'écrivains doivent pouvoir participer aux colloques de littérature, signer des articles, diriger des recherches, comme un conservateur de musée des beaux-arts le fait dans l'histoire de l'art.

C'est pourquoi il n'est pas surprenant de voir le Centre Charles Péguy, par exemple, à Orléans, dirigé par une universitaire ou le conservateur affecté à la

Maison de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency venir d'une formation littéraire. Là où n'est pas trouvée la personne rare qui cumule les compétences littéraire, muséographique et bibliothéconomique, il convient de former des équipes complémentaires, et, pour les petits établissements où l'équipe se réduit à une seule personne, de les placer sous la responsabilité d'établissements plus importants capables de faire face à des obligations scientifiques et techniques multiples et de haut niveau.

## **5. Le manque de visibilité**

Les maisons d'écrivains sont naturellement des lieux discrets, souvent peu spectaculaires, témoins d'une histoire intime plutôt que publique. Elles sont souvent à l'écart des grandes routes ou noyées dans la ville. Elles accueillent difficilement les grandes vagues touristiques comme le font châteaux et églises. Ce n'est donc pas en terme de "tourisme de masse" qu'il faut réfléchir à leur avenir, mais en terme de choix des centres d'intérêts qu'ils offrent à un public réduit par la force des choses et par le respect de leur environnement. Public numériquement réduit ne veut pas dire élitisme : les activités de création, de recherche et surtout de pédagogie qui s'y déroulent le prouvent. Cette évidence est liée au fait que les maisons les plus attractives sont, comme le montre l'enquête de Jörg Hartwig<sup>21</sup>, celles qui évoquent les souvenirs des auteurs enseignés à l'école primaire : Victor Hugo, Alphonse Daudet, Alexandre Dumas, Colette, Pierre Loti ou George Sand attirent des touristes qui ne sont pas tous des érudits.

Il faut chercher une meilleure visibilité des maisons d'écrivains, précisément parce qu'elles intéressent un très large public, mais en "ciblant" leurs visiteurs, en choisissant et en calibrant leurs activités en fonction de leur capacité d'accueil et de l'esprit du lieu. Un cas exemplaire est celui de la Vallée-aux-Loups, qui, grâce à la proximité de la forêt, la présence d'un parc et de locaux variés, déploie tout un registre d'activités qui vont de la recherche savante dans sa bibliothèque à la promenade du dimanche dans le parc, agrémentée de concerts, en passant par des événements tantôt discrets comme les expositions spécialisées, tantôt médiatiques comme la remise du Prix Chateaubriand par un jury présidé par Jean d'Ormesson, et dont la visite du musée ne constitue que le pivot et parfois, le prétexte.

---

<sup>21</sup> Voir note 10.

Les maisons d'écrivains doivent travailler sur certains "segments" du public. La fréquentation de l'ensemble des maisons d'écrivains de la Région Centre totalise neuf fois moins de visiteurs que le seul château de Chenonceaux (900 000 visiteurs /an). Même lorsque les conditions d'accueil le permettent, elles s'y refusent pour ne pas dénaturer les lieux ou tout simplement rompre leur charme. Elles ne souhaitent pas pour autant limiter par principe le nombre de leurs visiteurs, ni choisir un public privilégié. Elles sont donc à la recherche d'un équilibre entre le qualitatif et le quantitatif.

La régulation peut venir d'un étalement des visites dans le temps. Aussi ont-elles recours à la programmation des visites, qui n'est possible qu'avec des publics "captifs" du milieu scolaire ou des "voyagistes" et que pratiquent les musées qui disposent d'un personnel suffisant. Elle peut venir aussi d'un effort de promotion en direction exclusive de certains publics, par exemple les enseignants, les scolaires ou les étrangers. Un tel choix oriente la politique de communication vers des revues spécialisées<sup>22</sup> ou des documents rédigés en langue étrangère.

Cette question générale et cruciale pourrait faire l'objet d'une étude nationale qui leur serait communiquée et pourrait être liée à l'enquête sociologique des publics que nous avons préconisée.

---

<sup>22</sup> Le "Magazine littéraire" par exemple, propose depuis trois ans une chronique régulière sur les Maisons d'écrivains.

### III. Des objets indistincts

#### 1. La diversité des statuts

Le dernier obstacle à un développement programmé des maisons d'écrivains provient de la diversité de leur statut juridique. Il interdit tout traitement volontariste et laissera toujours subsister des inégalités. C'est une des données du problème. Il ne faut pas chercher à l'effacer, mais au contraire l'analyser dans sa complexité pour mieux la prendre en compte. On s'aperçoit alors que cette complexité n'est pas si grande. Au fond, les types de statuts juridiques sont limités. Au mieux, ils se réduisent aux deux familles : publique et privée. Mais il est vrai qu'il y a des variantes, dont on peut faire la nomenclature suivante, calquée sur la réalité et limitée aux principaux cas de figures.

Chacun de ces cas de figure est bien connu et ne pose aucun problème en lui-même. La question des maisons d'écrivains est qu'on les y retrouve tous côte à côte et qu'ils doivent faire l'objet chacun de procédures spécifiques, malgré la similitude de leurs missions et de leurs demandes. Ainsi peut-on avoir l'impression que l'État traite inégalement les maisons d'écrivains, mais ces disparités sont inévitables et proviennent de la diversité de leurs statuts qui justifie des attitudes différentes des pouvoirs publics. Ainsi les trois musées consacrés à Ronsard ont-ils chacun un statut différent : le château de la Possonnière est une propriété privée, celui de Talcy est départemental et le Prieuré St Cosme appartient à l'État. Aucune structure ne relie l'un à l'autre.

#### Les propriétés publiques

##### 1°) L'État

Les propriétés de l'État sont rares<sup>23</sup>. Elles apparaissent comme des exceptions, pour ne pas dire des anomalies, sans doute héritées de l'histoire. Que la chambre de Renan à Tréguier soit gérée, comme le château de Nohant, par la Caisse nationale des Monuments historiques n'est certes pas

---

<sup>23</sup> Selon un document du CNL, 18 maisons appartiennent à l'État, 68 aux collectivités locales, 31 à des personnes privées.

cohérent avec la politique actuelle de décentralisation. On constate que ces cas ne se multiplient pas et que l'État ne prétend plus jouer les gestionnaires. Son rôle régulateur et son droit régalien devront s'exercer autrement.

## 2°) Les collectivités territoriales

Les propriétés des collectivités territoriales, sont au contraire très fréquentes et se multiplient. L'initiative est clairement aujourd'hui dans leur camp, avec l'aide de l'État. On doit bien entendu distinguer les propriétés municipales et les propriétés départementales, qui, à elles deux, sont les plus nombreuses. Les initiatives régionales, comme la maison de François Mauriac à Malagar, sont plus rares. Mais, sous l'aspect juridique, ces propriétés sont de droit public et peuvent être contenues dans une même doctrine, notamment au regard des critères des aides apportées par l'État.

### Les propriétés privées

Elles sont nombreuses et doivent au contraire être divisées et traitées différemment selon que le propriétaire est :

3°) une personne physique,

4°) une personne morale, notamment une association.

Les deux cas sont fréquents pour les maisons d'écrivains, appartenant souvent soit à des associations d'amis soit à des familles.

On doit distinguer parmi les associations :

5°) celles qui sont contrôlées par des collectivités publiques, dont elles reçoivent l'essentiel de leur budget et leurs orientations, à travers un conseil d'administration contrôlé par des élus. L'attitude que l'État peut prendre à leur égard dépend de leurs statuts et de la rigueur du contrôle exercé, notamment en cas de changement de statut ou de dévolution des biens en cas de dissolution de l'association. Ainsi La Vallée-aux-Loups est-elle gérée par une association étroitement liée au Conseil général des Hauts-de-Seine, de même que Malagar est géré par une association spécifique liée à son tour à une autre association, à vocation plus générale, le Centre régional des lettres d'Aquitaine, toutes deux étant étroitement dépendantes du Conseil régional et contrôlées par lui. Dans les deux cas, des accords formels sont passés ; en cas de dissolution, les biens de l'association reviennent à la collectivité publique, qui, de son côté, peut acquérir des objets précieux dont elle reste propriétaire et dont elle confie le dépôt à l'association gestionnaire.

6°) Les associations d'amis ou les sociétés savantes, plus indépendantes des collectivités publiques et moins contrôlables.

Dans le domaine privé, il convient de distinguer les personnes physiques ou morales, notamment les héritiers physiques ou spirituels de l'écrivain, qui peuvent prétendre à des droits moraux, et les personnes physiques non héritières de l'écrivain.

Enfin, parmi les institutions de droit privé, il faut prévoir le développement de structures commerciales greffées sur des maisons d'écrivains. On sait que certains "lieux de mémoires" peuvent être exploités commercialement jusqu'à constituer de véritables parcs d'attraction.

### La force des associations

Le poids des associations dans le développement des maisons d'écrivains est considérable. Elles sont souvent soit propriétaire des lieux, ou des collections, soit gestionnaires des uns ou des autres. Elles souhaitent presque toujours l'aide des pouvoirs publics, qui ne peuvent bien entendu s'engager que sous certaines garanties.

Leurs rapports avec l'État ou les collectivités doit donc passer nécessairement par des conventions. En cas de désaccord, comme à Orthez, où l'association des amis de Francis Jammes n'a pas convaincu la municipalité de recevoir ses collections, ou à Amiens, où le Centre de documentation Jules Verne et la ville qui l'héberge s'opposent, il ne peut y avoir de solution que négociée.

C'est alors que l'intervention d'un médiateur - le Conseiller au livre de la DRAC joue souvent ce rôle - peut être précieuse. Il est apparu aux Rencontres de Bourges combien les associations étaient mal informées, voire désinformées, sur leurs droits et leurs devoirs, provoquant ainsi de nombreux malentendus. Des livrets d'information à l'intention du milieu associatif ont été réclamés, notamment sur :

- les clauses statutaires qui sont des préalables à une aide des pouvoirs publics (composition du Conseil d'administration, contrôle financier, dévolution des biens en cas de dissolution, etc.),
  - le droit d'auteur, et notamment le droit moral,
  - la fiscalité,
  - le droit des fondations,
- ou des sujets plus techniques tels que :
- la protection des oeuvres,

- la formation des guides,
- etc.

## **2. Un pouvoir avant tout symbolique**

A la diversité juridique répond un flou théorique qui enveloppe les maisons d'écrivains dans un même enthousiasme ou dans une même méfiance. Pour beaucoup d'historiens de la littérature, elles ne présentent qu'un intérêt anecdotique, sans rapport avec la valeur proprement littéraire des écrivains qu'elles représentent. C'est réduire la littérature à un jeu désincarné et faire peu de cas du rôle que joue, dans nos sociétés, le personnage de l'écrivain lui-même dans la scène littéraire. L'enquête de Jörg Hartwig confirme ce jugement : les visiteurs viennent y retrouver beaucoup plus l'image d'un personnage semi-mythique, qu'il s'appelle Lamartine, Hugo ou Zola, que des renseignements historiques sur son oeuvre. La preuve en est aussi apportée par le faible volume des ventes des oeuvres de l'écrivain souvent proposées au guichet d'entrée.

Il faut sans doute abandonner l'idée que ces maisons seraient d'abord un document indispensable à la compréhension de l'oeuvre de l'écrivain, même si certaines, "Monte Cristo" ou "Hauteville House", sont directement forgées par son génie, oeuvres à part entière, autant que l'un de leurs romans. C'est donc de l'évocation d'un patrimoine collectif et émotif, et non de la recherche savante, qu'elles tirent l'essentiel de leur efficacité et leur popularité. Il en va des maisons d'écrivains comme des musées scientifiques, dont les savants n'ont que faire, sauf à avouer qu'ils doivent leur vocation à la visite émerveillée qu'ils en faisaient étant enfants.

Au-delà d'une étude sociologique des publics des maisons d'écrivains et de leurs attentes, qui pourrait être menée sous la direction du Département des études et de la prospective du ministère, une étude anthropologique sur la fascination que les maisons d'écrivains exercent sur nous, et leur rôle dans l'élaboration d'une culture régionale, nationale ou universelle, pourrait faire partie des sujets proposés, dans le cadre des études sur la politique du patrimoine, par la Mission ethnologique de la Direction du patrimoine.

Certes la maison de l'écrivain fait partie de sa biographie et les historiens de la littérature peuvent y voir un document original riche de sens. Cette

justification est toute relative, car on ne peut réduire la vocation des maisons d'écrivains à leur valeur documentaire, et d'autre part, le statut de la biographie lui-même fait l'objet d'une critique quant à la nature du savoir qu'il véhicule sur la littérature elle-même.

Comme la biographie, la "maison" de l'écrivain situe la littérature dans un monde où l'auteur jouit d'un prestige exclusif et participe de ce "sacerdoce laïc" que Paul Bénichou a rendu célèbre sous le titre du "Sacre de l'écrivain". Ceci explique pourquoi les plus fameuses des maisons visitées concernent des écrivains romantiques, et que les quelques auteurs anciens qui y sont honorés, Rabelais ou La Fontaine, y sont plutôt considérés à travers les lunettes de l'hagiographie moderne.

Il reste à expliquer pourquoi l'écrivain, plus qu'un autre type de personnage célèbre, nous attire dans sa maison : besoin de matérialiser son oeuvre, attachement de l'écriture à un espace, personnalité de l'écrivain plus propice à la sacralisation et au culte que ne le sont les autres artistes ou les hommes politiques ? Un historien de l'industrialisation s'interrogeait récemment sur l'utilité de conserver les demeures des grands patrons de l'industrie pour mieux en comprendre l'esprit. On sent cependant, sans savoir l'expliquer, la différence qui existe entre la visite de tels musées purement historiques, et l'attachement plus affectif à l'écrivain dont on va visiter la maison. Des réponses à ces questions éclaireraient nos propres sentiments et permettraient de mieux définir les maisons d'écrivains. Ce serait l'occasion d'approfondir et d'élargir leur rôle au-delà du sentimental et du pittoresque.

## **2. Les critères mal définis**

De telles analyses n'auraient pas qu'un intérêt théorique. Elles permettraient de déterminer les critères sur lesquels vont reposer la "valeur" de la maison d'écrivain, sa qualité et par conséquent, les aides qu'elle mérite et ses chances de réussite auprès du public.

Nous nous arrêterons peu sur les valeurs touristiques, tout à fait évidentes et déterminantes : intérêt du site, richesse de la région permettant l'intégration dans un ensemble ou un circuit, équipements d'accueil, etc.<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Les maisons d'écrivains pourraient faire l'objet d'une étude particulière de l'Association pour le développement de l'ingénierie touristique (ADIT) dans le cadre de ses programmes sur le tourisme culturel. La question qu'elles posent est d'actualité : il

La première valeur est symbolique et touche au besoin d'identification et de compréhension, au niveau régional ou d'une manière universelle. C'est pourquoi les maisons les plus fréquentées sont soit celles des écrivains liés à l'apprentissage scolaire, soit celles des écrivains qui illustrent une culture régionale. La personnalité de l'écrivain et la place qu'il a occupée dans notre histoire n'est donc pas indifférente aux choix devant lesquels seront placés les responsables de leur développement.

La valeur historique apparaît comme secondaire et "l'authenticité" n'est pas une demande absolue. L'évocation parfois, plaît mieux que la vérité. Ceci peut entraîner des complaisances qui choquent l'historien. Mais ceci peut aussi être l'occasion d'une appropriation nouvelle de l'oeuvre, clairement présentée au public comme une création, oeuvre d'art à son tour, comme à Saint-Sauveur-en-Puisaye pour l'évocation de Colette, et dont l'exemple le plus extraordinaire est sans doute le musée Ma•akovski "mis en scène" autour du lieu de son suicide à Moscou. Si une restitution est nécessairement une récréation, il faut rappeler sans cesse que la présentation au public ne doit laisser planer aucune équivoque sur le parti adopté.

On peut ainsi résumer les critères qui doivent décider de la nature et de l'importance des moyens à apporter aux maisons d'écrivains :

- valeur patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers,
- qualité du site,
- place de l'écrivain dans notre histoire,
- possibilités d'accueil et d'ouverture au public,
- nature juridique de la propriété,
- qualification des responsables,
- qualité et quantité des activités et services proposés.

Pour le choix des projets à favoriser ou l'attribution des aides, on devra donc apprécier en plus de la qualité du lieu lui-même :

- la présence et la qualité des collections d'objets ainsi que la politique d'acquisition envisagée pour les accroître,

---

s'agit de savoir comment trouver l'équilibre entre un tourisme "qualitatif" et le tourisme "quantitatif".

- la présence d'une politique documentaire bien adaptée aux possibilités du site et à son public et bien articulée sur les autres fonds concernant l'écrivain ou son époque,
  
- la qualité et la quantité des programmes à caractère pédagogique, notamment les activités scolaires et parascolaires, les publications de vulgarisation, l'organisation de stages et conférences, le lien avec des organismes d'éducation permanente, etc.,
  
- la qualité et la quantité des liens avec la recherche, c'est-à-dire les sociétés savantes, l'Université ou le CNRS, les liens permanents avec les chercheurs étrangers, leur accueil, la publication de revues et d'ouvrages notamment bibliographiques, la participation de la maison d'écrivain aux colloques le concernant, etc.,
  
- l'utilisation enfin de la maison d'écrivain comme support à la création, soit par sa muséographie, soit par l'accueil d'écrivains en résidence, l'attribution de bourses ou de prix littéraires, l'organisation d'expositions, etc.

## IV. Les remèdes

### 1. La création d'une instance nationale

La définition de la maison d'écrivain doit demeurer ouverte à des formules très différentes les unes des autres. Elles appartiennent à des catégories juridiques relevant de différents services. Elles n'en constituent pas moins un phénomène qui possède sa logique propre et sa propre dynamique. Il est donc indispensable de désigner les personnes qui, à tous les niveaux, auront à connaître de leurs problèmes spécifiques, pour en rassembler les éléments épars.

#### Une "mission" nationale au patrimoine littéraire

Toutes les personnes consultées souhaitent qu'une instance en soit chargée au niveau national. La première mesure à prendre serait donc de la désigner. Elle peut être une institution nouvelle ou une mission confiée à un organisme existant. L'idée qui vient spontanément à l'esprit est celle d'une "mission au patrimoine littéraire", administrativement comparable aux missions, déjà existantes au ministère de la Culture, au patrimoine photographique ou ethnologique.

Cette formule a l'avantage de la légèreté. Une telle mission n'est pas une administration nouvelle et ne nécessite pas de création juridique ni même l'alourdissement des organigrammes. Elle peut être, en tous cas à ses débuts, économe en personnel. Elle doit être située au ministère de la Culture et avoir une mission d'administration centrale, c'est-à-dire qu'elle ne doit être ni un organisme de gestion ni un institut de recherche, mais bien un bureau logistique d'information, de soutien et de conseil au ministre lui-même, aux fonctionnaires en région qui la réclament, aux élus et fonctionnaires des collectivités locales et, au-delà, à toute personne désireuse de se renseigner sur les maisons d'écrivains en France et leurs rapports avec leurs homologues à l'étranger.

La définition de cette instance pose cependant quelques questions qui doivent être d'emblée clarifiées. Elles concernent essentiellement l'ampleur de ses missions et son implantation. Les deux questions sont liées.

#### 1°) L'implantation

La mission peut-être comprise comme s'étendant aux fonds d'écrivains identifiés dans les archives et les bibliothèques, dont nous considérons qu'ils sont indissociables de leur prolongement que constituent les "maisons" ou autres objets d'histoire littéraire. Ils sont le véritable terrain où les maisons d'écrivains pourront s'enraciner, trouver leur public, développer leurs activités et échapper au caractère simplement anecdotique ou pittoresque. Il semble alors logique d'en confier la responsabilité à la Direction du livre, qui se trouve la plus directement concernée. C'est à elle en effet qu'incombent les rapports avec le monde des lettres et du livre. Cette solution serait la plus satisfaisante sur le plan scientifique et historique.

On objectera que les maisons d'écrivains sont tout aussi indissociables des maisons d'hommes célèbres qui n'ont eu avec la littérature que des rapports épisodiques et marginaux. Il ne serait pas faux, mais étrangement réducteur, de considérer Clémenceau comme un critique d'art original et le Général de Gaulle comme un talentueux mémorialiste. Pourquoi la Direction du livre s'occuperait-elle de leur souvenir ? Dans cette autre hypothèse, une direction, non spécialisée dans les lettres, celle du Patrimoine ou des Musées par exemple, pourrait en être chargée, mais se trouverait aussi face à l'inconvénient inverse de gérer un patrimoine essentiellement littéraire<sup>25</sup>, ce qui n'est pas non plus satisfaisant. Cette question, est en toute logique, insoluble : aussi faudra-t-il trancher entre les différentes solutions, pour celle qui présentera le moins d'inconvénients. Nous allons dire pourquoi nous penchons personnellement pour la première, sans pour autant exclure les autres, qui auraient aussi leurs mérites.

Parmi les maisons d'hommes célèbres, les maisons d'écrivains sont la grande majorité. Les autres se comptent sur les doigts de la main et, curieusement, n'augmentent guère. Ni les maisons de musiciens, d'architectes, d'hommes politiques ne sont revêtues de cette aura qu'ont les maisons d'écrivains, qui

---

<sup>25</sup> Pour Georges Poisson 83 maisons sur 145 que recense son guide sont des maisons d'écrivains. 35 sont des ateliers d'artistes plasticiens, qu'on peut plus facilement assimiler à des musées. Les autres sont des maisons de musiciens (4), d'hommes politiques (17) ou de saints (6).

semblent liées à la nature intime de leur art, entièrement suspendu dans un acte presque spirituel et que l'atmosphère dans laquelle baigne l'auteur semble en partie devoir expliquer. Elles attirent le public qui y vient dans un véritable pèlerinage, non seulement honorer un personnage exceptionnel, mais retrouver les sources de son inspiration et les conditions d'une création qui n'est jamais complètement matérialisée par une représentation ou dans un objet d'art.

Par ailleurs, le rapide survol que nous avons pu faire des situations locales fait apparaître que dans 20 Directions régionales des affaires culturelles les dossiers des maisons d'écrivains sont traités par le Conseiller pour le livre, et dans deux cas par celui pour les musées. La Direction du livre et le Centre national du livre s'en montrent les plus préoccupés parce que souvent saisis de demandes d'information ou de collaboration venant des collectivités territoriales ou de l'étranger. Il semble donc que la dynamique et la compétence d'une politique en ce domaine se trouveraient plutôt du côté des bibliothécaires, des historiens du livre et de la littérature, des écrivains, des éditeurs et des lecteurs eux-mêmes.

Dans tous les cas, la vocation de cette "mission" se ferait sans préjudice pour les responsabilités déjà exercées par la Direction des Musées de France pour celles (une vingtaine) des maisons d'écrivains qui sont des musées contrôlés, ni par la Direction du Patrimoine pour celles qui sont classées Monuments historiques ou inscrites à l'Inventaire. Compte tenu de la multiplicité des statuts, il sera de toute façon impossible d'attribuer à l'une quelconque des Directions du ministère de la Culture une responsabilité exclusive sur les maisons d'écrivains.

Il s'agira donc, dans tous les cas de figure, d'une mission "transversale" avec les difficultés que cela comporte, et qui plaiderait pour un décloisonnement des Directions du ministère, dans le sens du projet de réforme de l'État. Elle suppose une entente au niveau technique des services compétents des différentes Directions.

Créer à la Direction du livre une "mission au patrimoine littéraire" serait d'autant plus facile que cette mission pourrait être confiée ou rattachée à son Département du patrimoine. Elle bénéficierait aussi de l'appui du Centre national du livre, dont elle assure la tutelle qui est en relation avec de

nombreux acteurs dans ce domaine, notamment les sociétés savantes et les sociétés d'amis d'auteurs, et qui pourrait jouer ici un rôle essentiel.

On peut trouver aussi à ce rattachement des inconvénients techniques : les problèmes de fond touchent au livre et à la littérature, mais les investissements les plus lourds sont du domaine immobilier, pour lesquels la Direction du patrimoine est plus puissante et mieux outillée. Enfin, les questions de muséographie sont essentielles et l'on ne saurait refuser à la Direction des musées d'avoir sur les maisons d'écrivains qui ne sont pas déjà des musées contrôlés (c'est à dire la plupart) autre chose qu'un droit de regard. La question doit rester ouverte.

Il ne nous appartient pas de choisir cette implantation, qui doit faire l'objet d'une concertation au sein du ministère. Nous nous contenterons, dans le cadre de cette étude, d'indiquer que si l'implantation d'une telle mission doit prêter à discussion, son existence en revanche au sein d'une des Directions du ministère, dotée de compétences et de moyens, est l'objet d'un souhait général.

## 2°) Les missions

Une fois ce choix effectué, le rôle de cette mission s'impose de lui-même.

- Elle tiendra à jour la liste des maisons existantes, dans l'acception la plus large de leur définition, qu'il s'agisse de musées, de monuments, de sites, de collections spécialisées au sein de musées, de bibliothèques ou de dépôt d'archives, qu'elles soient publiques ou privées. Elle tiendra, pour information, le registre de leur statut juridique.

- Elle se tiendra informée, par l'intermédiaire des DRAC, des projets en cours, des enquêtes, des souhaits des collectivités, de leurs ambitions, de leurs refus, et capitalisera ainsi un savoir comparatif sur l'état des lieux pour sélectionner et orienter les projets.

- Elle pourra ainsi préparer, avec les DRAC, les dossiers dont l'importance nationale implique une position au niveau du gouvernement.

- Elle sera un centre d'information juridique et technique, à la disposition des élus, des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales, des professionnels dont on a vu la diversité et le faible niveau de qualification, des chercheurs, des services de tourisme, etc.

- Elle inspirera les programmes européens et internationaux du ministère en ce domaine, telle que les "Itinéraires du livre" ou le "Guide international des fonds littéraires des archives, bibliothèques et musées".

- Elle pourra éventuellement lancer et suivre des actions du ministère, telles que les enquêtes sociologiques, les préconisations et études techniques utiles à l'information et à la formation des professionnels et des associations, ou des publications scientifiques, de vulgarisation ou de promotion.
- Elle conseillera les éditions institutionnelles (Réunion des musées nationaux, Caisse nationale des monuments historiques) sur l'opportunité d'éventuelles publications.
- Elle interviendra au niveau du conseil pour les relations entre le ministère de la Culture et celui du Tourisme, pour rédiger le volet sur les "maisons d'écrivains" et les "circuits littéraires" dans la convention qui unit ces deux ministères, ou, pour certains programmes d'autres ministères intéressés, tels que l'Éducation nationale et la Recherche ou les Affaires étrangères.

#### Un "Conseil scientifique du patrimoine littéraire de la France"

L'aspect qualitatif des entreprises tient dans ce domaine, comme dans tout domaine artistique, une place importante et détermine souvent les décisions à prendre. Àuprès de cette mission devrait donc être constitué un Conseil ou un comité scientifique, à l'exemple de ceux qui existent déjà dans les musées, les monuments historiques, l'inventaire général ou la mission au patrimoine ethnologique.

Il appartiendrait à ce conseil de se prononcer sur la valeur des projets présentés à l'État, sur leur importance nationale ou régionale, leur qualité scientifique ou historique, à l'exclusion bien entendu des demandes de classement ou de contrôle déjà examinées par les conseils compétents des musées ou des monuments historiques. Il établirait un lien organique entre la recherche et l'administration. Il pourrait comporter des représentants des historiens du livre et de la littérature, des écrivains, des éditeurs, des pédagogues, des représentants des différentes Directions (notamment des Archives, du Livre, des Musées et du Patrimoine) et des autres ministères intéressés ainsi informés des affaires en cours et invités à participer à l'établissement des doctrines qui guideront la conduite de l'État.

Au cas où la "mission" nationale serait implantée auprès de la Direction du livre, il semble qu'on aurait tout intérêt à lier, voire à confondre, ce Conseil avec le Conseil scientifique du patrimoine des bibliothèques, créé en septembre 1989 et qui a à connaître des demandes d'aides pour les acquisitions et les restaurations, à l'instar du Conseil artistique qui siège pour les musées. Il faudrait alors constituer le Conseil "littéraire" soit comme un

troisième comité de ce Conseil scientifique, parallèle aux deux autres déjà en exercice pour les restaurations et pour les acquisitions, soit modifier et élargir le Conseil scientifique existant, pour lui donner de nouvelles compétences.

Compte tenu du fait que ce Conseil n'a pas encore été renouvelé depuis sa dernière session de 1992 et doit, de toute façon, être réactivé, cette seconde solution nous semblerait la meilleure. Contrairement au Conseil artistique dont sont dotés les musées, créé par décret, le Conseil scientifique national du patrimoine des bibliothèques n'est issu que d'un arrêté. Ce serait l'occasion de corriger cette disparité. Pour bien marquer l'importance de ce nouveau Conseil doté de fonctions élargies et touchant à tout le patrimoine des lettres, ses membres devraient être choisis parmi les personnalités les plus remarquables de ce domaine, et son installation donner lieu à une cérémonie solennelle. Elle donnerait à ce Conseil une place que, visiblement, il n'a jamais occupée et un prestige qu'il n'a jamais eu. Il est anormal - et c'est sans doute une des raisons pour lesquels il n'est plus actif - que sa composition soit limitée aux seuls bibliothécaires.

Ce Conseil serait, comme ses homologues, consultatif, et n'aurait aucun pouvoir juridique, puisqu'il n'est pas question de créer de catégorie juridique nouvelle. En revanche, il donnerait son avis sur les affaires en cours, les projets à soutenir, les initiatives à prendre.

## **2. La définition des procédures et des critères d'aide**

La question des acquisitions pour lesquelles est demandée l'aide de l'État doit faire l'objet d'une doctrine unique dans toutes les DRAC, ce qui n'est pas le cas. Il appartiendra au Conseil de l'établir et de la faire respecter ou de l'interpréter. En effet, les maisons d'écrivains, sont des institutions si diverses et souvent si atypiques que seule une instance supérieure peut statuer sur les cas particuliers. En général, il est admis que l'État doit contracter d'abord avec les collectivités territoriales. Généralement, lorsqu'un musée d'écrivain réclame une aide en investissement, elle ne lui est accordée que par le biais de la collectivité dont il dépend. Ainsi la plupart des DRAC n'acceptent d'aider les maisons d'écrivains que par le biais des musées ou des bibliothèques municipales, ce qui est limitatif. Il est parfois demandé que cette règle soit assouplie au profit d'associations étroitement contrôlées par

les collectivités, ce qui pose un problème moral et juridique qui doit être soigneusement pesé. A l'inverse, il arrive que des collectivités soient aidées pour une maison d'écrivain qui n'entretient aucun rapport avec leur propre bibliothèque municipale.

Doit-on aider une maison d'écrivain qui n'est ni rattachée à une bibliothèque publique ou universitaire, ni contrôlée par les musées ? La réponse n'est pas automatique et mérite un examen cas par cas. Dans le cas de concurrence, notamment dans les demandes de préemption, quelle institution doit être soutenue par l'État ? On voit ainsi se dresser des concurrences inutiles entre lesquelles l'État doit trancher. Il arrive aussi qu'un écrivain soit représenté par plusieurs institutions, c'est le cas de Chateaubriand, de Jean-Jacques Rousseau, d'Alphonse Daudet, de Jules Verne, etc. Toutes ces questions délicates et souvent liées à des considérations particulières de statut juridique ou de contexte local, doivent être débattues dans une autorité indépendante.

#### L'aide aux acquisitions

Les demandes d'aide aux acquisitions sont normalement traitées à travers le Conseil artistique des musées de France. Celles des maisons d'écrivains qui sont des musées contrôlés doivent normalement passer par cette instance. Elles se plaignent d'y être peu considérées, tout en reconnaissant, que, en fin de compte, leurs demandes y sont le plus souvent satisfaites. Mais plusieurs nous ont avoué qu'elles se sentaient disqualifiées d'avance et "auto-censuraient" (sic) leurs demandes. On comprend aussi l'impatience de certains membres de ce Conseil qui traite généralement d'objets d'art, devant des demandes d'achat d'archives ou d'objets édités. Ils font observer que la demande devrait être renvoyée au FRAB, précisément constitué pour ce genre de document. Hélas, les FRAB n'existent que dans 8 régions et, partout ailleurs, le FRAM est le seul recours des musées d'écrivains.

Par ailleurs, même lorsque le FRAB existe, il accorde son aide prioritairement et parfois exclusivement aux bibliothèques et considère que les musées d'écrivains sont hors de leur champ de compétence. Ainsi la double nature des maisons d'écrivains les disqualifie deux fois. Pour éviter ce dysfonctionnement qui n'est dû qu'aux distinctions administratives, je propose deux mesures simples :

- la première serait d'inclure un grand historien de la littérature dans le Conseil artistique des musées, capable d'éclairer cette dernière en cas de

débat. Une telle compétence n'aurait que des avantages dans cette assemblée. Cela pourrait se faire à l'occasion d'un prochain renouvellement des personnalités qualifiées nommées par le ministre de la Culture, de même que nous avons souhaité la présence d'un représentant des musées dans un éventuel "Conseil national du patrimoine littéraire" ;

- la seconde est que les bénéficiaires des aides des FRAB, là où ils existent, soient élargis aux maisons d'écrivains, sous réserve que leur statut juridique garantisse que cet investissement de l'État est bien accordé au profit d'un organisme public, et que les documents acquis avec l'aide de l'État sont bien répertoriés dans les catalogues collectifs des bibliothèques, la maison d'écrivain étant alors considérée comme une bibliothèque publique spécialisée, intégrée dans le réseau des bibliothèques.

La même doctrine pourrait être appliquée aux aides en investissement obtenues par les collectivités au titre du Concours particulier des bibliothèques, au moins dans le cas où le musée littéraire peut être considéré comme une bibliothèque spécialisée, annexe d'une bibliothèque centrale.

#### Les politiques d'acquisition des collections

La question de l'aide apportée en investissement par l'État aux maisons d'écrivains, notamment pour leurs acquisitions, suppose une clarification des politiques d'acquisitions des maisons d'écrivains elles-mêmes. Elle devrait être exigée avant tout accord. En effet, il est fréquent que dans les musées, on confonde la documentation et les collections patrimoniales. Les livres courants, dont les conservateurs et les chercheurs ont besoin pour leur travail et les ouvrages rares, parfois uniques, acquis dans un souci de conservation et pour accroître le trésor du musée sont souvent acquis sur le même budget, parfois rangés dans les mêmes armoires.

Cette question est générale et dépasse le cas des maisons d'écrivains, mais on voit combien elle devient, dans leur cas, fondamentale, leur vocation étant précisément d'acquies, de conserver et de montrer des oeuvres écrites ou imprimées. Le Conseil supérieur des bibliothèques, qui l'a étudiée, conseille de tenir un double inventaire<sup>26</sup>. L'un, complet, répond aux normes des catalogues de bibliothèques, destiné à figurer parmi les catalogues collectifs

---

<sup>26</sup> "La notion de patrimoine dans les bibliothèques", dans : Conseil supérieur des bibliothèques. Rapport du président pour 1994, p. 39-50.

bibliographiques. L'autre, celui du musée, ne comportant que la signalisation des ouvrages dont on estime qu'ils font partie des oeuvres patrimoniales propres à un musée, au même titre que les objets d'art qui y sont conservés et présentés. La description en est plus détaillée, mais les normes moins impératives.

Les visites que nous avons pu faire et les entretiens que nous avons eus avec les conservateurs nous ont amené à la conclusion qu'il existe dans les maisons d'écrivains trois types de documents :

1°) Ceux qu'on pourrait appeler les "usuels", outils de travail quotidien du personnel scientifique et des étudiants ou chercheurs admis à travailler dans la bibliothèque. Ces ouvrages n'ont qu'un intérêt local et leur gestion doit être laissée à la discrétion du conservateur.

2°) La documentation spécialisée, que beaucoup de musées, en tous cas les plus actifs, sont amenés à constituer. Il s'agit de revues spécialisées, de dépouillement d'articles, de livres étrangers rares voire uniques en France, de thèses, des traductions dans des langues rares des oeuvres de l'écrivain, etc. Il n'est pas souhaitable que de tels fonds demeurent confidentiels. Il est du devoir des musées de les cataloguer selon les normes bibliographiques internationales afin qu'ils figurent dans les bases de données et complètent les catalogues des autres bibliothèques, ce qui n'est généralement pas le cas.

Les maisons d'écrivains qui constituent de tels fonds doivent être considérées comme des bibliothèques spécialisées ou des annexes spécialisées de bibliothèques générales (municipales ou départementales par exemple). Il est ainsi surprenant que la remarquable bibliothèque spécialisée de 17 000 titres réunie par la Maison de Balzac à Paris ne soit pas intégrée dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, qui compte pourtant d'autres bibliothèques spécialisées. Ce cas, loin d'être unique, est la règle. Les maisons d'écrivains auraient tout intérêt, si elles souhaitent vaincre leur isolement, à inscrire leurs bibliothèques et centres de documentation dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux qui font la force des bibliothèques.

3°) Les ouvrages et documents écrits précieux qui font partie des collections muséales au même titre que les objets d'art qui y sont conservés. Ceux-là devraient impérativement figurer non seulement dans les catalogues bibliographiques mais aussi dans l'inventaire des objets du musée.

### Développer un outil informatique adapté

Plusieurs conservateurs, conscients de cette anomalie, nous ont confié qu'ils aimeraient disposer d'un outil informatique unique capable de traiter ces trois cas de figure : l'aspect bibliographique, l'aspect documentaire et l'aspect muséal. Il semble qu'aucun logiciel actuellement sur le marché ne convienne à cette demande complexe. Or, il est difficile de demander à un musée presque toujours pauvre en moyen et en personnel, d'acquérir et d'utiliser un matériel informatique multiple ou sophistiqué. La question concerne particulièrement les musées littéraires, mais aussi la plupart des bibliothèques de musées. Elle a fait l'objet d'une étude particulière au Centre de documentation du musée d'art moderne du Centre G. Pompidou, où le statut patrimonial et/ou documentaire des ouvrages n'était pas clairement distingué. Il serait donc utile que le ministère de la Culture, par l'intermédiaire du Département de l'organisation et des systèmes d'information, aide les conservateurs à résoudre ce problème qui s'adresse à un marché trop limité pour entrer dans les préoccupations des constructeurs commerciaux.

### Le rôle du Centre national du livre

Dans ces aides de l'État, il faut compter celles accordées par le Centre national du livre, dans l'exercice de ses fonctions. Il intervient déjà notamment pour favoriser les résidences d'écrivains et pour constituer des fonds thématiques. Dans ce dernier cas, il conviendrait que les critères qu'il respecte pour ces attributions soient harmonisés avec ceux observés par les autres instances d'aides, au niveau national ou régional, telles que nous venons de les évoquer.

Le Centre national du livre pourrait associer régulièrement les maisons d'écrivains aux manifestations qu'il organise : "Temps des livres", "Belles étrangères", voire créer des événements nationaux nouveaux qui leur seraient spécialement dédiés.

Dans une optique plus volontariste, on pourrait souhaiter que le CNL annonce des mesures ou une politique ouvertement orientée en faveur des maisons d'écrivains, en accord avec les organismes représentant les auteurs, les éditeurs et la Maison des écrivains. Il est particulièrement bien placé, au carrefour des milieux littéraires, éditoriaux et bibliothécaires, pour offrir aux maisons d'écrivains des animations de haut niveau, et faire de certaines d'entre elles des lieux de rencontres et de création.

Le CNL peut intervenir enfin pour aider les maisons d'écrivains dans la mesure où beaucoup d'entre elles sont associées ou gérées par les sociétés d'amis d'auteurs qu'il a dans ses missions de soutenir. Le CNL accorde des aides à plusieurs des quelques 70 sociétés d'amis d'auteurs existantes.

### **3. La clarification des responsabilités régionales**

De l'avis de nos interlocuteurs dans les DRAC, la désignation d'une instance au niveau de l'administration centrale aura un effet bénéfique et incitatif sur leur propre situation.

Notamment, elle devrait amener chaque Directeur régional à désigner nommément dans ses services, le correspondant de cette instance nationale. Nous avons constaté qu'actuellement le sort des maisons d'écrivains était traité presque au coup par coup, tantôt par le conseiller aux musées, tantôt par celui au livre. Il faut laisser au Directeur le choix de ce responsable, dicté par le contexte local. L'important est qu'il y en ait un, formellement désigné.

Pour le reste, c'est bien au niveau des DRAC que les décisions doivent être prises, aidées au niveau technique, par la "mission" de l'administration centrale, éclairées s'il le faut, par le "conseil national". Il suffit pour cela de respecter la doctrine qui veut que la DRAC soit le lieu décisionnel pour les opérations en région, et que soit observée la règle de la globalisation des budgets, particulièrement efficace dans le cas qui nous intéresse. Les maisons d'écrivains souffrant de leur caractère hybride, au carrefour de plusieurs branches de l'organigramme du ministère, doivent trouver, au niveau de la DRAC, un traitement homogène.

Les maisons d'écrivains devraient, en particulier, bénéficier de l'intégration des crédits au sein des DRAC et d'une transversalité accrue des services. Si les dépenses "d'intervention" effectuées pour aider les animations ou des programmes ponctuels ne posent pas problème, en revanche on s'interroge nécessairement davantage sur les aides en investissement. Les maisons d'écrivains qui ne sont ni des musées contrôlés ni des monuments historiques devraient pouvoir bénéficier de crédits transversaux, par exemple en provenance de la Délégation au développement et aux formations. Cette

orientation pourrait être mentionnée dans la "Circulaire d'emploi des crédits déconcentrés".

Nous avons constaté que le fait que les dossiers soient traités par les Conseillers pour le livre, présents dans toutes les Régions, n'est pas un handicap, ceux-ci ayant pris l'habitude de travailler étroitement avec les Conservateurs régionaux et les architectes-en-chef des monuments historiques, pour les constructions de bibliothèques et maintenant rompus aux procédures concernant l'aide aux constructions ou aux travaux.

Une fois la doctrine arrêtée au niveau national, c'est au niveau régional que doit s'opérer la liaison, si besoin est, entre FRAB et FRAM et leur rééquilibrage. Éventuellement les aides apportées par les DRAC pourront favoriser la passation de conventions entre bibliothèques et musées locaux pour une meilleure exploitation du patrimoine et un bon équilibre des collections.

Bien entendu, il est souhaitable pour les maisons d'écrivains, sous les réserves que nous avons faites plus haut, de compléter la carte des FRAB. Mais on sait que cette question n'engage pas que l'État. Qu'il me soit permis ici de rapporter l'impression générale selon laquelle les Régions qui participent à ces financements ont su en tirer parti et ne l'ont pas regretté. De même qu'au niveau national, le poids du Conseil scientifique du patrimoine des bibliothèques doit être rééquilibré par rapport à celui du Conseil artistique des musées, de même, au niveau régional, les Commissions régionales pourraient être restructurées et s'ouvrir à des universitaires, des écrivains, des éditeurs.

Si l'on donnait plus de grandeur à ces Commissions, et si, parallèlement, on étendait la possibilité de financer des acquisitions prestigieuses au bénéfice des musées littéraires de la Région, dans les conditions que nous avons précisées, sans doute y aurait-il là un argument supplémentaire pour décider les Régions à s'engager dans une politique patrimoniale de ce type.

Le rôle des DRAC ne saurait se limiter à l'attribution d'aides financières ou techniques. Elles sont responsables d'une politique générale et il appartient à chacune d'elles de décider si le développement des musées d'écrivains dans la Région en fait partie. Leur rôle politique et diplomatique de représentants de l'État est indispensable, notamment pour favoriser les échanges inter-régionaux et internationaux. Nous avons vu combien les institutions

étrangères étaient parfois plus importantes ou mieux structurées que les nôtres dans le domaine des musées littéraires. Auprès des organismes très puissants comme la Fondation Goethe-Schiller, ou très officiels comme le Musée national de littérature de Russie, nos petits musées littéraires se trouvent engagés dans des parties inégales où ils ne représentent qu'eux-mêmes. Des échanges sont développés, respectivement, dans les deux cas cités, par le musée Chateaubriand de La Vallée-aux-Loups et la Maison de Balzac. L'appui officiel du ministère de la Culture, indépendamment de tout engagement financier, ne doit pas manquer à ces initiatives pour rééquilibrer le poids de la France dans de tels jumelages.

Les DRAC intéressées pourront enfin veiller à la mise en réseau des bibliothèques constituées par les maisons d'écrivains agissant comme des bibliothèques publiques spécialisées, favoriser les inventaires réciproques des livres des musées et des objets d'art conservés dans les bibliothèques. De telles osmose vont devenir de plus en plus nécessaires, par exemple, dans l'entreprise annoncée par M. le ministre de la Culture, d'un inventaire général des fonds photographiques.

C'est également au niveau régional que doit s'articuler le partenariat du ministère de la Culture avec celui du Tourisme, partie prenante du développement des maisons d'écrivains et de circuits littéraires, par la concertation entre la DRAC et le Délégué régional au tourisme et en direction des Comités régionaux au tourisme à qui ces opérations doivent être soumises, ou en réponse à leurs initiatives .

Enfin, comme nous l'avons déjà noté, l'intéressante initiative de certaines DRAC concernant le recensement du patrimoine littéraire - à la fois les sites fréquentés par les écrivains et ceux qu'ils ont évoqués dans leurs oeuvres - devrait être multipliée.

#### **4. Le soutien à une association spécifique**

L'association sur laquelle le rapport de Laurence Renouf et Maurice Culot fondait l'essentiel de ses espoirs est une nécessité. Elle ne doit pas être le bras séculier ni même le vecteur des actions de l'État, mais la représentation directe et active des maisons d'écrivains elles-mêmes. Une telle association est attendue par toutes les personnes consultées. Seul l'isolement juridique et

administratif, la faible taille, le petit nombre et la dispersion géographique de ces institutions, l'absence de tout point focal au niveau national, ont empêché jusqu'ici sa naissance. Les récentes rencontres de Paris et de Bourges, laissent penser qu'elle ne va pas tarder. A Bourges, elle a été explicitement demandée et un groupe de travail a été constitué pour définir ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. Elle peut en effet revêtir des formes différentes. Elle peut être une association "de reconnaissance" regroupant les maisons d'écrivains déjà ouvertes au public, respectant les normes muséographiques et bibliographiques, et se donnant pour mission la conservation de collections garantie par l'inaliénabilité. Elle peut être plus largement ouverte aux collections particulières, ou en projet. C'est elle qui devrait, en tous cas, répondre au souhait d'obtenir un "label" signalant les maisons d'écrivains. Dans la première formule, le fait d'y appartenir serait à lui seul un label, dans la seconde, l'association pourrait le décerner sur certains critères.

Si une telle association existait, l'État aurait le devoir de l'aider. Il devrait le faire non sous la forme d'une aide permanente, sorte de rente de situation qui a transformé nombre d'associations en services para-administratifs, mais en s'associant à des programmes déterminés limités dans le temps. On imagine facilement ce qu'ils pourraient être. Cette association des maisons d'écrivains devra, comme les autres, mener au moins deux types d'activités :

- des rencontres, par exemple sous la forme de colloques ou de journées d'études,
- des publications, notamment d'un bulletin d'information, qui, compte tenu du petit nombre d'adhérents pourrait être modeste, sauf à envisager avec un éditeur, une revue plus attractive pour un plus large public,
- la réalisation d'outils de formation et d'information : manuels et guides professionnels qui sont si nécessaires dans ce milieu dispersé où le bénévolat joue un si grand rôle, organisation de stages, bourse d'emplois.

Il reviendrait aussi à l'État de fournir à cette association les moyens qui lui permettraient de représenter dignement la France dans les instances professionnelles internationales dont nous avons vu qu'elle était presque absente. Permettre le voyage d'un conservateur choisi par ses pairs pour les représenter lors de l'assemblée générale de la section des musées littéraires de l'ICOM, par exemple, ou aider l'association à organiser des voyages d'études à travers les musées et recevoir à son tour les visites des collègues

étrangers, serait sans aucun doute profitable non seulement à ces institutions françaises, mais à la culture française dans son ensemble.

On ne peut pas ne pas noter ici le rôle exceptionnel que la valorisation de tels musées peut jouer dans le soutien à la langue française, tant par l'objet original qu'ils apportent au tourisme culturel que par les relations accrues qu'il permettent avec les milliers de chercheurs dispersés dans le monde, qui étudient notre littérature et les millions de lecteurs qui la cultivent. Je n'insiste pas sur ce point qu'il sera facile de développer.

Ainsi cette association doit-elle jouer tout son rôle mais rien que son rôle associatif, et s'il est légitime de lui confier des missions de formation par exemple, elle ne doit pas être dotée de missions de gestion à proprement parler.

Rien n'interdit que cette association étende ses compétences aux musées de personnages célèbres, comme l'a fait la section des musées littéraires et maisons d'écrivains de l'ICOM.

En revanche il nous semblerait maladroit de la constituer à partir d'une des associations professionnelles existantes pour les conservateurs d'archives, de bibliothèques, ou du patrimoine. En effet, l'intérêt d'une telle association est précisément de fédérer les compétences et de former un espace de rencontre autour de cet objet mixte qu'est la maison d'écrivain ou le musée littéraire. C'est donc bien une association nouvelle qu'il faut créer, dont le conseil d'administration serait précisément le reflet de ce kaléidoscope.

C'est sans doute grâce aux liens tissés entre les membres d'une telle association qu'il serait possible d'organiser les programmes collectifs tels que circuits fléchés, spectacles et expositions itinérants, guides collectifs. Les projets sont nombreux. Ils supposent une liaison non seulement entre différentes collectivités mais surtout un engagement fort des professionnels associés, s'ils veulent être autre chose que des accessoires touristiques sans contenu véritable.

## **5. Les programmes à encourager**

### Les actions de formation

Indépendamment de cette formation interne à la profession, les établissements d'enseignement concernés par le patrimoine, les bibliothèques et l'histoire de la littérature devraient examiner l'opportunité de dispenser un enseignement officiel. Sans doute la demande est-elle faible et dispersée, mais une seule intervention annuelle à l'École du Patrimoine ou à l'ENSSIB sur les questions propres aux maisons d'écrivains, ou un stage organisé conjointement par les deux écoles avec la coopération du CNFPT, aurait du succès.

Peut-être faut-il prévoir un enseignement au niveau régional dans le cadre de Centres régionaux de formation aux bibliothèques et aux métiers du livre, aujourd'hui mieux intégrés dans les Universités ou les IUT. La question des maisons d'écrivains qui font déjà l'objet de travaux académiques, sous l'angle du tourisme, de la pédagogie, de l'histoire et de l'épistémologie, pourraient trouver dans une université déjà versée dans l'étude des politiques culturelles ou dans la théorie de l'histoire de la littérature, un écho permanent. Un séminaire pourrait y être consacré et des échanges entre universitaires français et étrangers organisés.

Les maisons d'écrivains, et les plus actives montrent clairement ce chemin, peuvent être à la fois des lieux de pédagogie, des lieux de recherche et des lieux de création. Une véritable politique en faveur des maisons d'écrivains doit se préoccuper des trois directions qu'elles peuvent prendre si elles ne veulent pas être des lieux morts : pédagogie, recherche, création.

A la différence de certaines de leurs homologues étrangères, les maisons françaises ne sont, pour la plupart engagées dans aucune de ces voies, faute de moyens et de compétences. Il faut les y aider.

#### Développer les actions pédagogiques

Nous l'avons relevé dans notre analyse, la première vertu des maisons d'écrivains est un pouvoir évocateur immense lié aux écrivains les plus célèbres inscrits dans notre mémoire scolaire. Elles sont d'autant plus appréciées que l'auteur fait davantage partie du panthéon littéraire français. Leur utilisation à des fins pédagogiques, pour faire vivre un programme scolaire reçu comme austère et obligatoire, est la première à laquelle on doit songer. Dans le cadre des "classes du patrimoine", des actions peuvent être entreprises par des organismes intéressés, aidés pour cela par l'État, soit par convention avec le ministère de la Culture, ou par le biais des Agences

régionales de coopération entre bibliothèques, parfois liées aux milieux enseignants, soit par celui de l'Éducation nationale, par le biais, entre autres, des Centres de documentation pédagogique départementaux et régionaux<sup>27</sup>. Des instructions pourraient être fournies en ce sens par les Rectorats et les Inspections d'académie, notamment par le biais des Chargés de mission à l'action culturelle.

Les plus récentes et les mieux équipées : la maison de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency, la Vallée-aux-Loups, Malagar ou la maison de Mallarmé à Vulaines-sur-Seine, ont su développer des actions exemplaires en ce domaine, avec les écoles primaires (et même maternelles à la Vallée-aux-Loups), parfois les collèges, plus rarement les lycées et, exceptionnellement, des classes préparatoires ou universitaires. Elles sont peu aidées pour le faire et ne bénéficient généralement pas de personnel détaché de l'Éducation nationale<sup>28</sup>, comme cela arrive pour d'autres musées dont la vocation est pourtant moins liée aux programmes scolaires. Mais surtout celles que nous venons de citer sont, avec quelques autres, des exceptions. Une sensibilisation aux futurs enseignants aux ressources pédagogiques des maisons d'écrivains pourraient leur être dispensées dans les IUFM.

#### Renforcer les liens avec la recherche

La seconde dimension à laquelle doivent prétendre les maisons d'écrivains est celle de la recherche. Là encore, on constate un décalage entre les possibilités et la réalité. Le phénomène des maisons d'écrivains dépasse le simple domaine de la littérature, qu'on ne peut réduire à la lecture et à l'analyse des oeuvres. Il offre aux spécialistes de l'histoire de la littérature un réseau intéressant. Là encore, les réalisations récentes montrent l'exemple : la maison de Mallarmé prépare la publication d'une revue d'études mallarméenne, la Vallée-aux-Loups est le siège à la fois de l'association des amis mais aussi de la Société Chateaubriand, le Centre régional des lettres d'Aquitaine se sert de Malagar pour publier des études, le Mont Louis à Montmorency, est le siège d'un Centre d'études rousseauistes.

---

<sup>27</sup> Le milieu enseignant était bien représenté aux Rencontres de Bourges, organisées à l'initiative du directeur du Centre départemental de documentation pédagogique du Cher.

<sup>28</sup> Nous n'avons rencontré qu'un seul cas, d'enseignante, mise à la disposition par le ministère de l'Éducation nationale de la Société des amis de Marcel Proust et des amis de Combray.

En dehors du fait que certaines de ces maisons sont dotées d'une bibliothèque spécialisée de haut niveau, ou sont le lieu de rendez-vous des spécialistes, comme le "pèlerinage" que les historiens de Zola effectuent chaque année à Médan, la "maison de l'écrivain" doit avoir à coeur d'offrir aux chercheurs une logistique appropriée, telle la Vallée-aux-Loups qui dispose de logements pour héberger des chercheurs, la Fondation Saint-John Perse logée dans la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, qui offre des bourses de recherche, ou celle de Jean-Jacques Rousseau qui organise et publie les colloques internationaux du plus haut niveau.

Ce ne sont encore hélas que des exceptions : la plupart des maisons d'écrivains ne sont souvent que des lieux de promenade, intéressants ou émouvants certes, mais sans activité propre d'un niveau qui les fasse reconnaître comme un phare dans les études sur l'écrivain. Les associations qui les gèrent parfois sont plutôt des "sociétés d'amis", distinctes des "sociétés savantes". Il faut à tout le moins les encourager et leur permettre d'entretenir entre elles des relations étroites.

Il faut faire plus de place, dans ce paysage, aux universités, françaises ou étrangères, où les instituts spécialisés de littérature française abondent. Les liens avec l'université doivent être renforcés par l'accueil des étudiants des filières concernées, l'organisation de rencontres, la poursuite de travaux ou la publication d'ouvrages<sup>29</sup>. Il pourrait en être de même avec l'Institut "Mémoires de l'édition contemporaine" et avec l'ITEM (Institut des textes et des manuscrits modernes) du CNRS.

#### Faire des maisons d'écrivains des lieux de création

Enfin, une troisième perspective de valorisation des maisons d'écrivains est constituée par le soutien et la raison qu'elle peuvent apporter à des créations nouvelles. On trouve, ici et là, des initiatives heureuses, qui peuvent aller de la création muséographique originale qu'on peut voir par exemple dans le musée Colette, à l'accueil d'écrivains en résidence offert par la municipalité de Saint-Brieuc dans la maison de Louis Guilloux, ou encore le reportage photographique confié à un résident de La Vallée-aux-Loups.

---

<sup>29</sup> Des liens solides existent parfois, par exemple, pour Paul Claudel avec le Centre Jacques Petit de l'Université de Besançon ou le Centre Henri Pourrat de Clermont-Ferrand. Ils devraient exister presque partout.

Certaines activités semblent bien indiquées pour animer les maisons d'écrivains, comme les lectures de texte par des acteurs et les représentations théâtrales, la commande de textes originaux, l'organisation d'expositions ou l'accueil d'écrivains en résidence.

La conception ou l'accueil d'expositions, l'organisation de spectacles, la remise de prix littéraires sont autant d'événements qui donnent à la maison d'écrivain sa valeur actuelle. La Vallée-aux-Loups, qui pratique toutes ces activités simultanément, est sans doute la plus exemplaire pour son vaste registre. Elle réclame là aussi l'appui du ministère de la Culture, sans pour autant solliciter aucune aide financière, pour valoriser ces initiatives : l'aider à faire circuler ses expositions dans des lieux culturels d'autres régions, rentabiliser ses spectacles en les proposant à d'autres scènes, etc. Indépendamment de toutes ses responsabilités d'aide financière et de contrôle technique, l'État ne peut donc ignorer les multiples activités des maisons d'écrivains.

### En guise de conclusion

Un exemple montrera pour finir les "perversions catégorielles" dont sont victimes les maisons d'écrivains : un spectacle musico-littéraire, reconstitué par un de ces musées avec le plus grand soin historique autour du souvenir de l'auteur auquel il se consacre, n'a été diffusé ni par France Musique ni par France Culture, parce que pour l'un, il ne comportait pas que de la musique, et pour l'autre, pas assez de texte. C'est pour éviter de telles malédictions qu'un effort spécifique doit leur être consacré. Il montrera comment les administrations chargées des affaires culturelles savent respecter et faire fructifier ces carrefours originaux qui constituent précisément ce qu'on nomme "la culture".

Michel Melot  
Conservateur général des bibliothèques

### **Liste récapitulative des recommandations**

- . Créer une "Mission au patrimoine littéraire" au ministère de la Culture
- . Constituer un "Conseil national du patrimoine littéraire de la France"
- . Désigner dans chaque DRAC un correspondant de cette Mission et de son Conseil
- . Favoriser la création et soutenir les activités d'une Association des maisons d'hommes célèbres
- . Entreprendre des enquêtes systématiques du patrimoine littéraire dans les Régions
- . Conduire une enquête sociologique sur les publics des maisons d'écrivains
- . Ouvrir une étude anthropologique sur la place des lieux de mémoire littéraires dans le patrimoine
- . Étudier la faisabilité d'un logiciel mixte de catalogage adapté aux bibliothèques de musées
- . Assouplir le règlement des FRAB pour en permettre l'accès, sous certaines conditions, aux maisons d'écrivains
- . Poursuivre avec les collectivités la couverture nationale des FRAB
- . Abonder les budgets d'investissement auxquels les maisons d'écrivains peuvent prétendre soit au titre de musée contrôlé, soit de monument historique, soit de bibliothèque spécialisée
- . Accorder des aides en investissement des maisons d'écrivains et musées littéraires qui ne sont ni des musées contrôlés ni des monuments historiques, sous réserve qu'ils soient affiliés à des établissements qui peuvent en être bénéficiaires
- . Élargir les commissions régionales du patrimoine des bibliothèques et étendre leurs compétences
- . Introduire un historien de la littérature dans le Conseil artistique des Musées de France
- . Prévoir la tenue en France d'une assemblée générale du Comité des musées littéraires de l'ICOM
- . Engager la France dans le programme des "Itinéraires du livre" du Conseil de l'Europe
- . Développer un volet sur les maisons d'écrivains et les circuits littéraires dans la convention entre le ministère de la culture et celui chargé du tourisme

- . Préparer un programme du Centre national du livre, en liaison avec la Société des Gens de lettres et la Maison des écrivains, en direction des maisons d'écrivains
- . Associer les maisons d'écrivains aux manifestations nationales : Salon du livre, Temps des livres, Belles étrangères, etc.
- . Soutenir l'accueil de chercheurs étrangers dans les maisons d'écrivains
- . Soutenir les activités de création dans les maisons d'écrivains : résidences d'artistes, commandes, expositions
- . Encourager les actions pédagogiques des maisons d'écrivains en liaison avec les services du ministère de l'Éducation nationale, notamment les Centres de documentation pédagogique
- . Rééditer une carte des maisons d'écrivains en France
- . Publier des documents de promotion des maisons d'écrivains au niveau national et aider les publications régionales
- . Diffuser la documentation sur le patrimoine littéraire dans le réseau des bibliothèques et dans les Centres d'information des DRAC
- . Faire connaître aux associations propriétaires ou gestionnaires de maisons d'écrivains leurs droits et devoirs liés au statut associatif afin de faciliter la négociation de conventions avec les collectivités publiques
- . Éditer des livrets techniques sur les spécificités des musées littéraires en direction des bénévoles et des associations gestionnaires des maisons d'écrivains
- . Suggérer aux écoles spécialisées, notamment à l'École nationale du patrimoine et à l'ENSSIB, de proposer un stage particulier sur les maisons d'écrivains et les musées littéraires, en accord avec le CNFPT
- . Encourager les filières de recherche universitaire sur la place du patrimoine littéraire dans les politiques culturelles
- . Inscrire les maisons d'écrivains dans les actions de la Fondation du patrimoine

## Maisons d'écrivains ayant le statut de musée contrôlé

AICARD Jean  
83130 LA GARDE  
Musée municipal contrôlé

AICARD Jean  
83210 SOLLIES-VILLE  
Musée municipal contrôlé

BALZAC Honoré de  
37190 SACHE  
Musée départemental contrôlé

BARBEY D'AUREVILLY Henri  
50390 SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE  
Musée municipal contrôlé

CORNEILLE Pierre  
76000 ROUEN  
Musée municipal contrôlé

CORNEILLE Pierre  
76650 LE PETIT COURONNE  
Musée départemental contrôlé

COCTEAU Jean  
06500 MENTON  
Musée municipal contrôlé

DESCARTES René  
37160 DESCARTES  
Musée municipal contrôlé

DESCARTES René  
86100 CHATELLERAULT  
Musée municipal contrôlé

FLAUBERT Gustave  
76380 CROISSET  
Musée municipal contrôlé ou bibliothèque municipale ?

FLAUBERT Gustave  
76000 ROUEN  
Musée départemental contrôlé

GUERIN Maurice de  
81480 LE CAYLA/ANDILLAC  
Musée départemental contrôlé

HUGO Victor  
76490 VILLEQUIER  
Musée départemental contrôlé

LA FONTAINE Jean de  
02400 CHATEAU THIERRY  
Musée municipal contrôlé

LOTI Pierre  
17300 ROCHEFORT  
Musée municipal contrôlé

MALLARME Stéphane  
77870 VULAINES S/SEINE (VALVINS)  
Musée départemental contrôlé

MISTRAL Frédéric  
13910 MAILLANE  
Musée municipal contrôlé

PETRARQUE  
84800 FONTAINE DE VAUCLUSE  
Musée départemental contrôlé

PROUST Marcel  
28120 ILLIERS  
Musée associatif contrôlé

ROSTAND Edmond  
64250 CAMBO LES BAINS (ARNAGA)  
Musée municipal contrôlé

ROUSSEAU Jean-Jacques  
73100 CHAMBERY LES CHARMETTES  
Musée municipal contrôlé

ROUSSEAU Jean-Jacques  
95160 MONTMORENCY  
Musée municipal contrôlé

SEVIGNE  
26230 GRIGNAN  
Musée départemental contrôlé

URFE Honoré d'  
42130 LA BASTIE D'URFE (SAINT-ETIENNE LE MOLARD)  
Musée associatif contrôlé

BALZAC Honoré de  
75016 PARIS  
Musée de la Ville de Paris

HUGO Victor  
75004 PARIS  
Musée de la Ville de Paris

HUGO Victor  
75004 HAUTEVILLE HOUSE  
Musée de la Ville de Paris











## Table des matières

Lettre de mission .....	3
<b>I. État de la question .....</b>	<b>4</b>
1. <u>Les études précédentes</u> .....	4
2. <u>La situation actuelle</u> .....	8
L'intérêt du public .....	8
La demande des collectivités .....	9
La pression internationale .....	10
Le développement du tourisme culturel .....	11
Le souci des professionnels .....	13
<b>II. Les difficultés des maisons d'écrivains .....</b>	<b>15</b>
1. <u>Le manque d'interlocuteurs identifiés</u> .....	15
2. <u>Le manque d'outils d'identification</u> .....	16
3. <u>Le vide budgétaire</u> .....	17
4. <u>La faible professionnalisation</u> .....	18
5. <u>Le manque de visibilité</u> .....	19
<b>III. Des objets indistincts .....</b>	<b>21</b>
1. <u>La diversité des statuts</u> .....	21
Les propriétés publiques .....	21
Les propriétés privées.....	22
La force des associations .....	23
2. <u>Un pouvoir avant tout symbolique</u> .....	24
3. <u>Les critères mal définis</u> .....	25
<b>IV. Les remèdes .....</b>	<b>28</b>
1. <u>La création d'une instance nationale</u> .....	28
Une "mission" nationale au patrimoine littéraire .....	28
Un "Conseil scientifique du patrimoine littéraire de la France" .....	32
2. <u>La définition des procédures et des critères d'aide</u> .....	33
L'aide aux acquisitions .....	34
Les politiques d'acquisition des collections .....	35
Développer un outil informatique adapté .....	37
Le rôle du Centre national du livre .....	37
3. <u>La clarification des responsabilités régionales</u> .....	38
4. <u>Le soutien à une association spécifique</u> .....	41
5. <u>Les programmes à encourager</u> .....	43
Les actions de formation .....	43

Développer les actions pédagogiques .....	44
Renforcer les liens avec la recherche .....	45
Faire des maisons d'écrivains des lieux de création .....	46
En guise de conclusion .....	47
<b>Liste récapitulative des recommandations .....</b>	<b>48</b>
Pièces annexes :	
- Liste des maisons d'écrivains figurant parmi les musées contrôlés.....	50
- Société d'amis d'auteurs soutenues par le Centre national du livre.....	52
- Résidences d'écrivains dans les maisons d'écrivains .....	53
- Règlementation des aides accordées aux maisons d'écrivains par la Région Centre .....	54